



HAL
open science

Valorisation des initiatives citoyennes en tant que nouvelle manière de faire la ville par le bas

Salim Titoun

► **To cite this version:**

Salim Titoun. Valorisation des initiatives citoyennes en tant que nouvelle manière de faire la ville par le bas. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-03276767

HAL Id: dumas-03276767

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03276767>

Submitted on 2 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université d'Aix-Marseille
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement régional
Master 2 Pro aménagement et urbanisme
Spécialité « transition des métropoles et coopération en méditerranée »

Thème :
**Valorisation des initiatives citoyennes en tant que
nouvelle manière de faire la ville par le bas.**

Présenté par : M. Salim Titoun

Rapporteur : Mme Helene Reigner
Tuteur d'alternance : Mme Marie Baduel
Tuteur de mémoire : M. Said Belguidoum

Année Universitaire 2019-202

Remerciements

Je tiens à remercier tous ceux qui ont été présents pour moi pendant la réalisation de ce travail à commencer par ma famille et mes amis Tinhinan, Lounis, Thiziri, Yolaine, Yves, Amine Badri, Mourad et Vanessa. Je remercie aussi Marie Baduel, Raul Olsen et Juliette pour leur participation.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à Madame D.Sionneau, Khaled et surtout à
Monsieur Matteudi et Madame Hatt pour leur confiance et leur soutien
pendant les moments les plus difficiles.

Résumé

La multiplication des initiatives citoyennes et des mouvements urbains de protestation qui s'inscrivent en dehors des cadres institutionnels malgré le déploiement de tout un arsenal participatif tend à montrer l'échec relatif du dialogue pour la démocratie urbaine et l'émergence d'une nouvelle conscience collective des enjeux urbains et du droit à la ville. Dans un contexte marqué par la crise économique, sociale et écologique, l'initiative citoyenne a démontré un potentiel d'innovation et de résilience bâti sur des modes d'actions frugaux et viables. Dans ce mémoire, nous essayons d'explorer les raisons qui ont poussé les citoyens à se détourner peu à peu de la concertation publique au profit de l'action directe. Nous tentons aussi de démontrer la pertinence de la démarche citoyenne et d'envisager différentes façons de la valoriser afin d'en tirer le meilleur parti. Enfin, nous réinterrogeons les nouveaux rapports entre acteurs publics et citoyens que cela implique afin d'imaginer de nouvelles manières de faire la ville ensemble.

Abstract

The spreading of citizens' initiatives and urban protest movements that take place outside institutional frameworks despite the deployment of a whole participatory arsenal tends to show the relative failure of dialogue for urban democracy and the emergence of a new collective awareness of urban issues and “the right to the city”. In a context marked by the economic, social and ecological crisis, the citizens' initiative has demonstrated a potential for innovation and resilience built on frugal and viable modes of action. In this brief, we try to explore the reasons that have led citizens to gradually turn away from public consultation in favour of direct action. We also attempt to demonstrate the relevance of the citizen approach and to consider different ways of promoting it in order to get the most out of it. Finally, we are re-examining the new relationships between public players and citizens that this implies in order to imagine new ways of cooperation for a bettering of urban life.

Mots clé: Urbanisme participatif, Initiative citoyenne, Bottom-up, Gouvernance urbaine,

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	I
Dédicace.....	II
Résumés.....	IV
Tables des matières.....	V

Chapitre introductif

Introduction :.....	1
Problématique.....	2
Définitions.....	2
Méthodologie.....	3

PARTIE THEORIQUE

Chapitre I

I.1. Où en sommes-nous de la participation citoyenne ?	5
I.1. 1. Émergence des démarches participatives en urbanisme	5
I.1. 2. Écueils de la démarche participative.....	6
I.1.2.1. L'enquête publique	6
I.1.2.2. La concertation	7
I.1.2.3 Le débat public.....	7
I.1.2.4. Système de mise à disposition du public de la loi Grenelle II.....	8
I.1.2.5. La législation face à l'échec de la participation.....	8
I.1. 3. De la manipulation à la participation effective	11
I.1. 4. Conclusion.....	14
I.2- Une nouvelle manière de penser la ville.....	15
I.2.1. Pertinence de la démarche citoyenne : de la ville dédiée à ville vécue.....	15
I.2.2. Natures et formes des initiatives citoyennes	18
I.2.2.1. Acteurs :	18
I.2.2.2. Manifestations	22
I.2.3. Sortir des schémas institutionnels.....	23
I.2.4- Conclusion.....	25

Chapitre II :

II.1. Réinterroger les rapports entre institutions et acteurs citoyens.....	27
II.1.1. Savoirs citoyens vs savoirs d'experts.....	27
II.1.1.1 Natures des savoirs non institutionnels.....	27
II.1.1.2 Importance des savoirs d'usage dans les décisions politiques en urbanisme :.....	28
II.1.1.3. Hiérarchies sociales et savoirs citoyens.....	29
II.1.1.4 .Conflits entre savoirs citoyens.....	29
II.1.2. L'initiative citoyenne : perturbatrice du développement urbain ?.....	30
II.1.3. Conclusion.....	33
II.2.Mieux valoriser et promouvoir l'initiative citoyenne.....	35
II.2.1- De l'aménagement à l'accompagnement.....	35
II.2.1.1. Mise à disposition d'espaces d'expression :.....	36
II.2.1.2. Accompagnement technique et logistique :	36
II.2.1.3. Accompagnement normatif règlementaire et responsabilité des collectivités :.....	36
II.2.1.4. Assurer le suivi :.....	36
II.2.2- Le budget participatif : un outil pour faire la ville par le bas	37
II.2.3- Les défis de l'institutionnalisation et du changement d'échelle.....	39
II.2.3.1. Susciter l'envie d'agir, promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	39
II.2.3.2.Ouvrir la porte à la créativité et au pouvoir d'agir citoyen.....	40
II.2.3.3.Accompagner la pérennisation et l'essaimage des initiatives citoyennes	41
II.2.3.4. Favoriser l'essaimage sans modéliser ni reproduire.....	42
II.2.4- Conclusion	45
II.3.Conclusion partie théorique	47

PARTIE PRATIQUE :

Chapitre I :

I.1.Introduction.....	50
I.2. Les Incroyables comestibles	51
I.3. 15 lieux à réinventer :.....	52
I.3.1. Des lieux et des projets à la votation citoyenne.....	55
I.3.2. Equipe projet et partenaires associés.....	56
I.3.2.1.Quelques projets lauréats.....	56
I.3.3.Espace vert fort	58
I.3.4. Cours Cathuis	59
I.3.5. La chapelle du Martray devient la première champignonnière de Nantes.....	59

I.4. Collectif ETC :.....	60
I.4.1. Action dans le domaine participatif	61
I.4.2. Action dans le domaine de la formation.....	61
I.4.3. Action dans le domaine artistique.....	62
I.5. Projets :.....	62
I.5.1. Place du panthéon.....	62
I.5.2. Cinéma trafaria.....	63
I.5.3. Jardin du Populus.....	64
I.5.6. 200 Graffitis pour décorer les murs du cours Julien.....	65
I.6. Conclusion	68

Chapitre II :

II.1. Jardinières in Marseille : une initiative citoyenne artistique et autonome.....	69
II.1.1 Jardinières in Marseille, c'est quoi ?	69
II.1.2 Qui est derrière le projet ?	69
II.1.3. Une action frugale et autonome:	69
II.1.4. Pour quel impact sur la ville et ses habitants ?	71
II.1.5. Points faibles et pistes d'amélioration :.....	74
II.2 Conclusion	76

Conclusion de la partie pratique

CONCLUSION GENERALE

Bibliographie	79
Listes des figures.....	82

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction

Avec l'avènement d'une vision plus durable et intégrée du développement territorial la prise en compte des usages et opinions de citoyens devient incontournable dans tout processus d'élaboration d'un projet d'aménagement qui se voudrait durable et intégré. La démarche participative, dans bien des cas, est devenue une obligation voire une contrainte qui s'impose à l'acteur public. Mais est-elle aujourd'hui encore garante d'une réelle démocratie urbaine ?

Les initiatives citoyennes sont de plus en plus nombreuses à émerger en dehors des cadres d'action institutionnels et à s'élever à contre courant des politiques publiques d'aménagement du territoire. Au même moment, un peu partout en France, l'on observe plus de réticence des population à l'adhésion aux grands projet de transformation urbaine. La montée de l'acuité des enjeux climatiques et sociaux auprès des citoyens les pousse aussi à agir sans attendre d'approbation des législateurs, alors même que tout un arsenal participatif continue d'être déployé afin de recueillir leur appréciation et de répondre au mieux à leurs besoins.

Cet état de fait semble pointer du doigt une rupture grandissante dans le rapport entre les citoyens et les institutions et remet en question la réussite du dialogue participatif. Une action d'émanation citoyenne en marge des cadres institutionnels a-t-elle toujours sa place face à un pouvoir public fort, capable de porter une vision d'intérêt général ? Cette rupture apparente du dialogue exclue-t-elle l'éventualité d'une conciliation des intérêts particuliers et généraux ? Va-t-elle, au contraire, être le point de départ d'une transition vers de nouveaux modèles de gouvernance urbaine ?

Chapitre introductif

Problématique :

Comment mieux valoriser en France les initiatives d'aménagement d'émanation citoyenne en tant que démarche innovante de la fabrique de la ville par le bas ?

Sous-problématiques :

- Quel est l'état de la participation citoyenne en urbanisme en France ?
- Quel est le contexte qui justifie l'émergence de l'initiative citoyenne en marge des procédures existantes ?
- Quelle est la pertinence de la valorisation de l'initiative citoyenne en urbanisme ?
- Quels sont les changements à apporter aux procédures actuelles afin de mieux prendre en compte l'initiative citoyenne dans l'aménagement du territoire ?

Définition :

Selon le rapport du Commissariat Général au Développement Durable d'avril 2019 Les initiatives citoyennes sont ***des démarches ascendantes portées par des individus en dehors de l'action institutionnelle***¹

Les initiatives citoyennes ainsi caractérisées constituent alors des formes d'innovation sociale et territoriale, définie comme suit par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) :

*« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers »*²

Dans son rapport intitulé *L'innovation au pouvoir*, Akim Oural insiste sur sa visée transformatrice, son ancrage et son adaptation au contexte local, ainsi que sur sa dimension participative ; il définit l'innovation territoriale comme une *« réponse nouvelle à une problématique et/ou un besoin identifiés collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable »*, *« l'innovation pour et par le territoire »*³

¹ Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 12

² Rapport de synthèse du groupe de travail Innovation sociale, CSESS, décembre 2011

³ Akim Oural, Rapport « L'innovation au pouvoir ! Pour une action publique réinventée au service des territoires », Avril 2015

Méthodologie :

Le contenu de ce mémoire se base sur des ouvrages et des articles scientifiques français et étrangers ainsi que sur des interviews réalisées avec des acteurs de la fabrique de la ville agissant en tant que professionnel de l'aménagement public, porteur d'une initiative ascendante d'aménagement ou promoteur de l'action citoyenne. Il se divise en une partie théorique qui fait l'état de l'art de la participation en France et reprend les principales orientations en termes de valorisation de l'initiative citoyenne et une partie pratique basée sur l'études de cas concrets de démarches ascendantes, sur le terrain ou à travers des exemples bibliographiques.

Ce modeste travail a été mené sous d'importantes contraintes liées à l'état d'urgence sanitaire et d'autres événements personnels qui ont, maintes fois, grandement perturbé sa réalisation. Au vu des difficultés (l'indisponibilité des intervenants, notamment) et des contraintes de temps que cela a engendré, les ambitions premières ont d'être revues à la baisse mais aucun compromis n'a été fait quant à la rigueur de la recherche.

Une autre limite de la recherche concerne la partie pratique. La lecture des processus d'action urbaine s'inscrit dans le temps long et demande une attention particulière à son l'évolution, celle de ses usages, de son intégration... etc. Avoir un retour analytique critique sur une démarche d'aménagement nécessite donc du temps et du recul ainsi qu'un travail d'enquête sur les populations qu'il concerne afin de recueillir des informations sur les indicateurs fixés pour mesurer l'accomplissement des objectifs du projet.

Or, l'essor des démarches d'aménagement d'émanation citoyenne étant encore relativement récent en France, ce temps nécessaire à la mise en perspective de leurs résultats manque. Les études d'impact de projets d'initiatives citoyenne restent donc rares aujourd'hui. Bien que maintes fois présentés, ces projets ne demeurent que très sommairement documentés à défaut de pouvoir mener une enquête, méthodologiquement rigoureuse, pour en tirer un réel retour d'expérience.

Dans l'impossibilité d'en faire une analyse critique et un compte rendu argumenté par des données objectives, nous nous contenterons, dans cette partie, de faire un tour d'horizon des projets initiés un peu partout en France, parfois à l'étranger et d'en relever uniquement les éléments d'information qui ont trait à la thématique. La partie se conclue par un cas d'étude réalisé à Marseille. Le but étant de donner des exemples illustratifs concrets de mise en place du processus d'un projet d'émanation citoyenne afin d'élargir le champ des possibles et d'essayer de vérifier si d'autres moyens d'agir sur la ville sont aujourd'hui concevables ou même, dans certains cas, nécessaires.

PARTIE THEORIQUE

I.1. Où en sommes-nous de la participation citoyenne ?

I.1.1- Émergence des démarches participatives en urbanisme

Au départ, le processus de participation citoyenne en urbanisme passait essentiellement par l'enquête publique. Celle-ci révèle que la participation était, Page 7 sur 88 avant toute chose, motivée par la protection du droit de propriété immobilière. D'autres considérations apparaissent progressivement et en transforment la finalité à commencer par les préoccupations liées à l'environnement comme l'explique J. Caillousse⁴

« À la relation qui prévalait jusqu'alors entre la procédure d'enquête et la défense de la propriété privée, la loi de juillet 1983 en substitue une autre : ce n'est plus l'atteinte éventuelle à la propriété privée qui conditionne le recours à la consultation publique, mais le sort réservé à l'environnement »

C'est finalement par la loi du 12 juillet 1983 dite Bouchardeau que la France a démocratisé l'enquête publique et l'a notamment érigée en outil de protection de l'environnement.⁵

L'autre impératif primordial qui va motiver le développement des procédures participatives est celui de l'exigence démocratique qui passe par l'amélioration de la décision publique. Ainsi, J Chevallier nous explique que « La promotion de l'idéologie de la participation a pour but de remédier à la perte de légitimité qui résulte de la crise de la représentation ; il s'agit désormais de fonder les systèmes de pouvoir existants, non plus sur un principe transcendant, mais sur une pratique démocratique ; la légitimité ne vient plus du sommet, de l'institution, mais de la base, des membres.⁶

Cette évolution amène, dès les années 1980-1990, à une multiplication des instruments visant à promouvoir la participation, l'objectif étant d'associer de manière plus effective les populations à l'élaboration des décisions publiques. À la traditionnelle enquête publique, sont venues s'ajouter la procédure de concertation ou encore celle du débat public, créant ainsi une véritable « offre » participative. En France, Le champ de l'urbanisme apparaît d'autant plus favorable au développement de l'idée participative du fait de son ancienneté puisque l'urbanisme éprouve depuis plus de trente ans la participation, mais également en raison de l'importance de son

4 J. Caillousse, « Enquête publique et protection de l'environnement », Revue juridique de l'environnement, vol. 11, no 2, 1986, p. 152.

5 Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Le cadre de la participation du public au titre du code de l'environnement

6 J. Chevallier, « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », in Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général, Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique, épistémologie et sciences sociales (dir.), Paris, PUF, vol. I, 1978, p. 44.

domaine d'application qui concerne très directement les projets d'aménagement qui touchent au quotidien des citoyens (A S Denolle et E Duval, 2019)

« L'étude des formes réglementées de participation montre que celle-ci est pourtant loin d'être optimale. Si la participation réglementée s'avère relativement décevante, certaines autorités publiques et certains citoyens semblent se réapproprier cette idée de participation et la font vivre, montrant ainsi que la participation est une notion plurielle »⁷

I.1.2. Écueils de la démarche participative

Aujourd'hui, La procédure participative prend des formes variées dans les processus d'aménagement urbain. Mais chacune souffre de lacunes qui, en dépit d'être plus ou moins clairement pointées du doigt, peinent à être corrigées. Quelles sont donc ces différentes approches et quelles sont leurs lacunes ?⁸

I.1.2.1.L'enquête publique

Procédure ancienne ayant pris différentes formes en fonction des temps et des contextes mais sans jamais réellement pouvoir garantir la prise en compte de l'avis du public dans l'élaboration des décisions administratives. En effet, l'enquête publique intervient dans les dernières étapes d'élaboration de la décision, le projet de construction ou d'aménagement soumis à autorisation se présente déjà quasiment finalisé. De ce fait, il n'est plus permis de discuter les différents enjeux qu'implique la décision d'aménagement. Cela ne laisse, en définitive, que très peu de place à la prise en compte des opinions des personnes consultées et à l'évolution du projet.

De plus *« L'enquête publique a pour particularité d'être diligentée par un commissaire-enquêteur chargé de veiller à son bon déroulement, de recueillir l'opinion du public, d'émettre un avis sur le projet. Mais l'avis du commissaire-enquêteur n'est pas tenu de refléter celui du public et l'autorité décisionnelle n'est aucunement tenue de le suivre, ni même de se prononcer sur cet avis »⁹*

⁷ Anne-Sophie Denolle et Eugénie Duval, « Urbanisme et participation », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux [En ligne], 14 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2019, consulté le 25 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/585> ; DOI : 10.4000/crdf.585 pages 32, 33

⁸ P. Idoux, « Les eaux troubles de la participation du public », Environnement, juillet 2005, p. 89 ; E. Le Cornec, « Construire des quartiers durables : du concept au projet urbain. La participation du public », Revue française de droit administratif, 2006, p. 770-774 ; B. Delaunay, «Le débat public», L'actualité juridique. Droit administratif, no 42, décembre 2006, p. 2322-2327; J.-C. Hélin, «La participation du public aux décisions en matière d'urbanisme : une intégration ambiguë ? », Construction – Urbanisme, juillet 2007, p. 15-21.

⁹ CE, 15 décembre 2015, Commune de Saint-Cergues, no 374027.

I.1.2.2. La concertation :

Dans un effort pour combler les lacunes de la démarche, le législateur renforce sans réformer l'enquête publique par la création d'autres procédures de participation susceptibles d'intervenir en amont.

La phase de concertation du public est aujourd'hui devenue obligatoire en urbanisme.¹⁰ Mais bien que cette procédure intervienne à un stade plus précoce de l'élaboration d'un projet, elle n'est légalement pas assortie de garanties permettant une participation effective du public.¹¹

En effet, les modalités de la consultation sont fixées selon les volontés de l'autorité publique en charge du projet. Elle peut se traduire par un simple affichage, une exposition, une maquette ou une réunion. D'autres écueils peuvent aussi se poser comme les critères de représentativité ou de mobilisation du public. Mais la faille principale demeure la dérive vers des concertations qui prennent, le plus souvent, la forme d'une information pédagogique. Si le public peut en principe formuler des remarques et propositions, aucun instrument précis pour recueillir et consigner cet avis n'est envisagé.¹²

I.1.2.3 Le débat public

Autre procédure pouvant être mise en place en amont de l'enquête publique mais uniquement pour les projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national : le débat public. Se voulant plus élaboré que le mécanisme de concertation, le débat public est accompagné d'un certain nombre de garanties. Il est notamment organisé sous le contrôle de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Toutefois le débat public demeure facultatif et le maître d'ouvrage n'est soumis à aucune contrainte de prise en considération des doléances des participants, même les plus récurrentes. Et malgré des opinions majoritairement opposées au projet, le maître d'ouvrage n'est pas non plus tenu de le modifier pour prendre en compte l'avis du public.

En somme, pour reprendre les termes de Bénédicte Delaunay, le débat public [...] ne garantit que le droit d'être informé et de participer à la discussion qui précède la décision. [...] ne garantit nullement une prise en compte des points de vue exprimés et ne permet pas nécessairement d'associer le citoyen à la décision collective.

10 Loi no 85-729, 18 juillet 1985 relative à la définition de principes d'aménagement, JORF, 19 juillet 1985, p. 8152. La procédure est régie par l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

11 Pour une analyse critique récente de la procédure de concertation du public, voir B. Delaunay, « Les principes en droit de l'urbanisme. Le principe de participation du public », *Construction – Urbanisme*, novembre 2015, p. 9-14.

12 B. Delaunay, « Le débat public », p. 2327.

I.1.2.4. Système de mise à disposition du public de la loi Grenelle II

La loi Grenelle II a instauré le système de mise à disposition du public pour les projets de construction ou d'aménagement qui n'entrent pas dans le champ d'application du débat public mais qui restent soumis à une étude d'impact ou à une évaluation environnementale.¹³ La procédure peut être comparée à une enquête publique simplifiée se déroulant dans un délai de quinze jours minimum pendant lesquels le public peut prendre connaissance du projet. Les retours des personnes consultées sont entendus et peuvent être consignés dans un registre. Contrairement à l'enquête publique cette procédure se déroule dans un délai deux fois plus court, sans commissaire-enquêteur et selon des modalités librement choisies par l'autorité publique. Il paraît difficile, dans de telles conditions, d'envisager que le public ait un impact effectif sur la finalité du projet.¹⁴

I.1.2.5. La législation face à l'échec de la participation

Le bilan des procédures participatives est donc relativement décevant et fait apparaître la faillite de la démarche à offrir une garantie réelle de prise en compte de l'opinion du public qui est pourtant l'objectif au cœur de ce processus.

Le non-respect de cette exigence tend à délégitimer les processus participatifs aux yeux du public et des autorités qui sont censées les mettre en œuvre. Le législateur, au lieu de remédier à cette situation, semble aujourd'hui s'en prévaloir pour motiver une simplification, un amoindrissement des exigences participatives dont l'utilité est ainsi questionnée

13 Loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Art. L. 122-1-1 et L. 122-8 du Code de l'environnement.

14 Anne-Sophie Denolle et Eugénie Duval, « Urbanisme et participation », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux [En ligne], 14 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2019, consulté le 25 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/585> ; DOI : 10.4000/crdf.585 pages 32, 33

Chapitre I

Participant du même constat, La loi Macron propose une rationalisation du processus participatif au lieu, au contraire, de les améliorer et de les renforcer au profit de l'expression démocratique et de la protection de l'environnement.¹⁵

La loi prévoit notamment la clarification et la simplification des enquêtes publiques et le développement d'une procédure unique de participation pour plusieurs projets, plans ou programmes présentés comme étant liés entre eux. Cette proposition vise à gagner du temps en effectuant une seule consultation du public sur un ensemble de projets, de décisions. Cela occulte la spécificité sans pour autant assurer une participation plus effective ni plus rapide au vu de la lourdeur des documents à consulter.¹⁶

D'un autre côté, La loi Macron invite dans d'autres cas dits particuliers à admettre la possibilité d'adapter les procédures participatives à certains plans, programmes, projets afin de prendre en compte leurs caractéristiques. Selon P. Planchet, cela reviendrait à « ouvrir la voie à un allègement des formalités de consultation du public »

La loi Macron tend à faire apparaître la participation comme une procédure laborieuse à rationaliser et assouplir, suggérant qu'elle constitue une contrainte susceptible de limiter les projets de développement économique et de construction.¹⁷

A cette vision à court terme s'oppose l'idée que l'idéal démocratique n'est pas forcément contraire au développement économique, ni incompatible avec les exigences en efficacité.

Pour décrire cela Anne-Sophie Denolle et Eugénie Duval, dans les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux nous expliquent que :

« L'un des effets escomptés de la participation est d'ailleurs de permettre une meilleure application des dispositions objets de la participation. Tout laisse en effet à penser que le public qui aura participé à l'élaboration d'une décision publique en ayant eu la possibilité de donner son point de vue et de le voir pris en compte, sera, à n'en pas douter, plus enclin à respecter la décision publique. Pour atteindre ces bienfaits, encore faut-il bien sûr que la participation soit optimale et permette une réelle prise en compte de l'avis du public. le législateur a préféré une participation plus souple moins contraignante pour l'autorité décisionnelle et peu efficace aux yeux du public. Ainsi dévoyée, la participation accompagnée

15 Loi no 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, évoquée supra.

16 P. Billet, La semaine juridique, édition administrations et collectivités territoriales, no 8, 23 février 2015, p. 47
17 P. Billet, La semaine juridique, édition administrations et collectivités territoriales, no 8, 23 février 2015, p. 2199

de son lot de « lourdeur procédurale » ne peut que céder face aux impératifs d'efficacité économique qui lui sont présentés comme contradictoires. Le législateur saisit ici l'occasion de réformer les mécanismes participatifs pour les rationaliser, les simplifier, en espérant que le gouvernement ne les vide pas totalement de leur substance. La situation est en tout cas assez révélatrice de la schizophrénie ambiante du législateur, qui prône le démantèlement d'un modèle participatif dont il a lui-même provoqué l'inefficience »¹⁸

I.1.3. De la manipulation à la participation effective :

« Une différence notoire sépare le rituel de participation vidé de son sens, du pouvoir réel nécessaire pour influencer l'issue du processus... la participation sans redistribution du pouvoir est un processus vide de sens, qui frustrer les faibles. Il permet à ceux qui ont le pouvoir de prétendre que toutes les parties ont été prises en compte, mais à seulement quelques unes d'en tirer profit. Il entraîne un maintien du statu quo... » (Sherry Arnstein.1969)

Dans son article, « Ladder of Citizen Participation », considéré par beaucoup comme une référence en science politique et sociologie urbaine, Sherry Arnstein propose une échelle de classification qui permet de mieux appréhender plusieurs niveaux de participation et de « non-participation » du public dans les processus décisionnels en aménagement et en urbanisme. (Sherry Arnstein.1969)

Cette typologie distingue huit niveaux d'implication citoyenne pour clarifier l'analyse des défaillances du processus de participation en mesurant le pouvoir donné au citoyen et sa propension à déterminer la production finale. (Sherry Arnstein.1969)

Les deux premiers barreaux de l'échelle correspondent à la « Manipulation » et à la « Thérapie ». Selon l'auteur, ces formes ne doivent pas être confondues avec la réelle participation. Elle les désigne donc comme la seconde forme de « non-participation ». Leur objectif véritable étant de permettre à ceux qui ont le pouvoir (décideurs) d'« éduquer » ou de « guérir » le citoyen au lieu de lui permettre de participer à la planification ou au suivi du programme. (Sherry Arnstein.1969)

Cette typologie distingue huit niveaux d'implication citoyenne pour clarifier l'analyse des défaillances du processus de participation en mesurant le pouvoir donné au citoyen et sa propension à déterminer la production finale. (Sherry Arnstein.1969)

18 Anne-Sophie Denolle et Eugénie Duval, « Urbanisme et participation », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux" [En ligne], 14 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2019, consulté le 25 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/585> ; DOI : 10.4000/crdf.585 pages 33 à 36

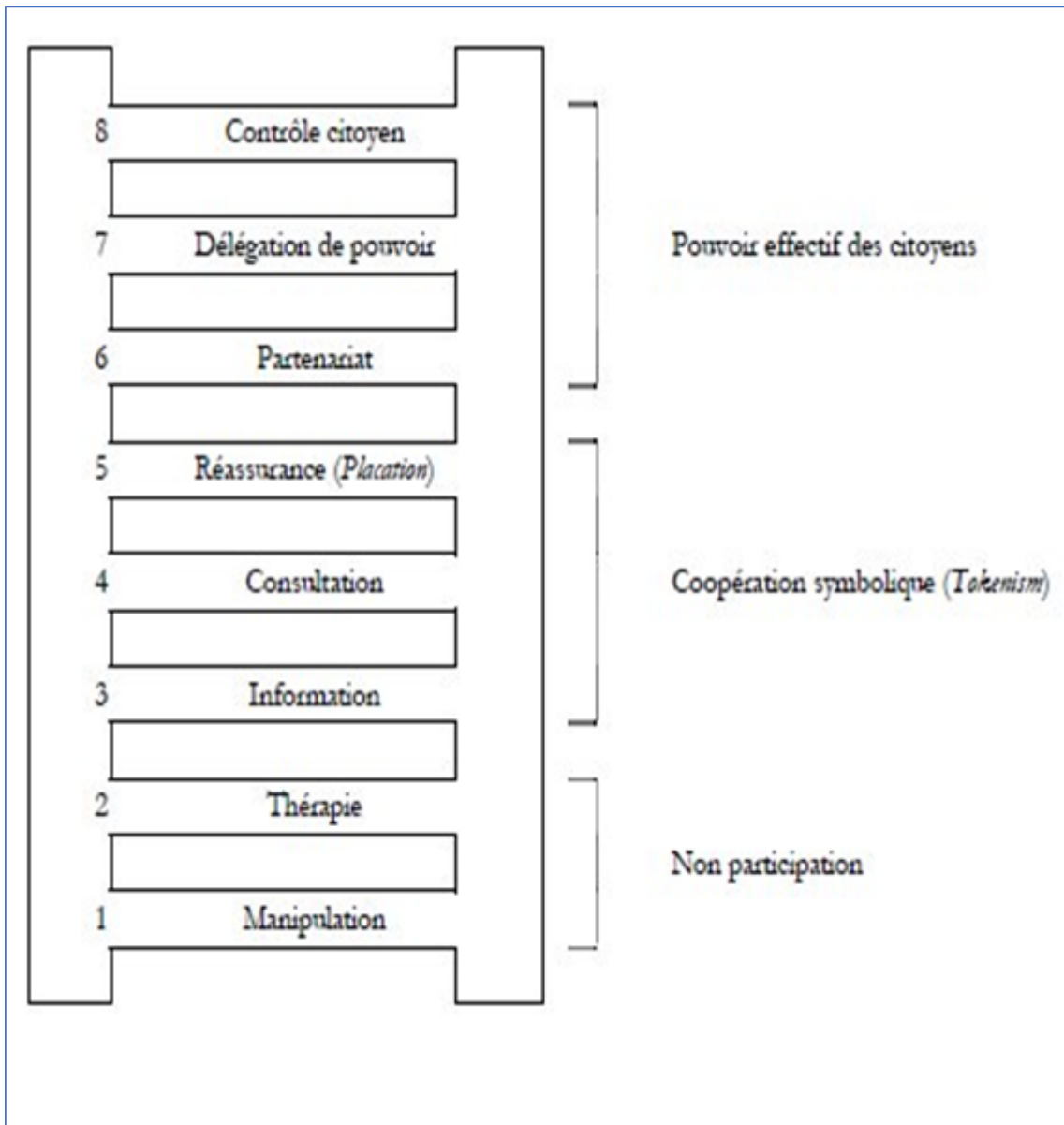


Figure 1 : Les huit échelons de la participation citoyenne selon Arnstein .Source: (Sherry R. Arnstein,Mars 2006)

Les deux premiers barreaux de l'échelle correspondent à la « Manipulation » et à la « Thérapie ». Selon l'auteur, ces formes ne doivent pas être confondues avec la réelle participation. Elle les désigne donc comme la seconde forme de « non-participation ». Leur objectif véritable étant de permettre à ceux qui ont le pouvoir (décideurs) d'« éduquer » ou de « guérir » le citoyen au lieu de lui permettre de participer à la planification ou au suivi du programme. (Sherry Arnstein.1969)

Chapitre I

« Les barreaux 3 (information) et 4 tendent (consultation) vers le niveau de la coopération symbolique, qui permet à ceux qui n'ont pas le pouvoir d'entendre (d'avoir accès à l'information) et de se faire entendre à travers la consultation). Lorsque ceux qui ont le pouvoir offrent aux citoyens la possibilité d'aller au bout du processus de participation, ils peuvent en effet entendre et être entendus. Mais dans ces conditions, ils n'ont pas le pouvoir de s'assurer que leurs avis seront pris en compte par ceux qui ont le pouvoir » Pour l'auteur, lorsque la participation se limite à ces premiers niveaux énoncés elle reste vide et sans substance, elle n'assure pas le changement de statut quo. (Sherry Arnstein.1969)

Le cinquième barreau, celui de la réassurance, se situe un niveau à peine au-dessus de la coopération symbolique. Les règles qui régissent ce type de participation permettent au public de donner des conseils mais le droit de décision demeure inaliénable à l'autorité gestionnaire du projet. (Sherry Arnstein.1969)

Les niveaux les plus hauts sur l'échelle représentés -dans l'ordre- par les barreaux du « partenariat », de « la délégation de pouvoir » et du contrôle citoyen correspondent à des degrés croissants du pouvoir de prise de décision du public. D'abord, cela suggère la possibilité pour les citoyens de créer des partenariats de maîtrise avec les « détenteurs traditionnels du pouvoir ». Au derniers échelons de délégation de pouvoir et de contrôle citoyen, ce sont donc les citoyens qui n'ont pas « le pouvoir » obtiennent la majorité des sièges de décideurs ou les pleins pouvoirs en termes de gestion. (Sherry Arnstein.1969)

Cette échelle, bien que délibérément simplificatrice, permet de rendre compte des différents degrés d'implication des habitants et la palette de réponses proposées par « ceux qui ont le pouvoir ». Toutefois, elle ne rend pas totalement compte des blocages majeurs ni des facteurs qui mènent à de tels écarts. Selon S. Arnstein ces blocages se situeraient « des deux côtés de cette barrière schématique. Du côté de ceux qui ont le pouvoir, on trouve le racisme, le paternalisme, et la résistance à la redistribution du pouvoir. Du côté des « sans pouvoirs », il y a le caractère inadapte des infrastructures politique et socio-économique dont disposent les communautés pauvres et de leurs connaissances de base, à quoi s'ajoutent leurs difficultés à organiser un groupe de citoyens représentatif et responsable, pour faire face à l'inutilité, l'aliénation et la méfiance »¹⁹

19 Sherry R. Arnstein, A Ladder of Citizen Participation , Journal of the American Institute of Planners, vol. 35, no 4, juillet 1969. Repris dans le CES – Mars 2006 en annexe.

I.1.4. Conclusion

En France, la reconnaissance légale de la participation citoyenne a d'abord été motivée par la protection du droit de propriété immobilière à travers l'enquête publique. Au fur et à mesure de l'évolution des considérations et des besoins les instruments de participation vont eux aussi évoluer et se multiplier. En réponse, notamment, à la montée de la question environnementale et du désenchantement démocratique apparaissent les outils de concertation et autres réformes législatives.

Malgré cela, le bilan de la participation citoyenne aux décisions d'aménagement reste très mitigé et laisse apparaître plusieurs écueils chroniques. L'enquête publique, par exemple, a pour principal défaut de n'intervenir qu'à une phase tardive du processus. Le projet étant quasiment finalisé, très peu de place est laissée à la prise en compte de l'opinion des participants. Bien que cette procédure soit aujourd'hui renforcée par une concertation obligatoire, les modalités de son organisation demeurent trop vaguement définies, elle en devient donc très « adaptable ». Cette grande liberté laissée aux décideurs, promoteurs du projet ne motive pas le partage de pouvoir de décision avec le public mais encourage plutôt une dérive vers la « concertation alibi ».

En plus de participer à la perte de confiance de la population aux processus démocratiques, ces écueils font apparaître la participation citoyenne comme une procédure laborieuse et une entrave au développement économique et urbain des villes. Le législateur au lieu de remédier à ces écueils maintes fois pointés semble s'en prévaloir pour justifier la simplification des processus participatifs. A cette vision à court terme s'oppose l'idée que l'idéal démocratique n'est pas forcément contraire au développement économique, ni incompatible avec les exigences en efficacité si tant est que la participation soit plus optimale et permette une réelle prise en compte de l'avis du public. En effet, l'adhésion et le soutien des citoyens est une condition vitale au projet que les processus participatifs démocratiques aident à remplir. Une participation « rituel », sans réel pouvoir d'influencer les processus de décision, est un processus vide de sens qui crée de la frustration et pousse les citoyens, sans pouvoir, à prendre eux même l'initiative.

Les sciences politiques et sociales distinguent plusieurs niveaux d'effectivité de la participation citoyenne dans les processus de fabrique de la ville qui peuvent être rassemblés en trois grandes catégories. La non-participation, qui peut correspondre à une forme de thérapie voire à une manipulation de l'opinion publique, la concertation symbolique ou concertation alibi qui relève plus de la simple information sans permettre une réelle prise en compte des avis des citoyens et enfin la participation réelle et effective qui implique une redistribution du pouvoir décisionnel entre les détenteurs du pouvoir et les simples citoyens.

I.2. Une nouvelle manière de penser la ville :

I.2.1. Pertinence de la démarche citoyenne : de la ville dédiée à ville vécue

L'urbanisme d'émanation citoyenne est né dans les communautés urbaines au Royaume-Uni et aux États-Unis à la fin des années 60. Ces initiatives ont commencé avec l'urbanisme juridique, à travers lequel des individus qualifiés en planification agissaient en tant qu'« avocats », menaient des négociations avec la ville et interprétaient le jargon technique propre à la planification au profit d'une cause ou d'une communauté urbaine donnée, œuvraient à la formation de comités de voisinage ou géraient des subventions étatiques pour construire l'essor de leur communautés de ghetto. Cela donnera lieu à l'apparition de méthodes innovantes et non conventionnelles d'aménagement de l'espace public, de gestion des ressources et de prise de décision.²⁰

En France, Henri Lefebvre rédige en 1967 « Droit à la ville » qui paraîtra seulement deux mois avant les manifestations de mai 68. Dans cet ouvrage de grande influence il critique l'idéologie des CIAM²¹. L'auteur s'oppose notamment à la séparation des activités et à la spécialisation des espaces qui mèneraient, selon lui, à la stérilisation spatiale. Il dénonce aussi le fait que l'urbanisme soit uniquement pensé par des techniciens et des gestionnaires du capital et réclame une plus grande implication des philosophes, des artistes, et des forces sociales et accuse l'urbaniste moderniste de s'affirmer seul détenteur du savoir de l'espace urbain.²²

Aussi, afin de mieux appréhender cette dimension sociétale des agglomérations il semble pertinent de revenir en amont du processus d'urbanisation étatique et de déceler les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de plans d'aménagement urbain. Ceux des décideurs qui pensent les projets et ceux des techniciens qui tentent de leur donner forme.²³

« Il y a d'abord cette montée en puissance de l'État comme acteur prépondérant qui exprime sa vision du territoire mais aussi sa vision de la société à travers une planification à l'échelon national. Ces visions se heurtent à des problèmes multiples technique vis-à-vis de bureaux de planification étrangers, difficulté à estimer et à projeter les rythmes de croissance et les besoins des populations » (Olivier Pliez, 2020). Les modèles urbains étatiques inventés par les

20 Bottom-up Urbanism in temporary Urban spaces, Udayasuriyan Aparna, 2016, page 11.

21 Congrès International d'Architecture Moderne

22 Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville ?, Chloé Mercier, 2015, page 23 à 25.

23 Villes du Sahara - Chapitre VII. De la ville pensée à la ville vécue, Olivier Pliez, 2020, page 125 – 126.

Chapitre I

aménageurs sont donc presque fatalement incomplets et s'accompagnent de mouvements d'adaptation, d'appropriation et de contournement. ²⁴

« Plus problématiques sont les distorsions entre le modèle et sa traduction spatiale que la multiplication des dysfonctionnements dans le tissu urbain révèle comme autant de signes de crise mais peut-être aussi de mutation » (Olivier Pliez, 2020).

C'est là que se trouve le hiatus entre la ville dédiée et pensée par les décideurs et la ville vécue par les citoyens. Ce décalage a donné naissance à des mouvements, souvent innovants, de réappropriation de l'espace urbain qui remettent le citoyen au centre de l'attention. ²⁵ L'émergence d'exemples de plus en plus nombreux d'initiatives citoyennes dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement montre qu'il existe aujourd'hui un réel besoin d'inventer de nouvelles solutions en dehors des balisages institutionnels. Ces initiatives constituent, par nature, des formes d'innovation sociale et territoriale face aux contextes de crise et donc de transition des modes de vie urbains. Elles correspondent généralement à une prise de conscience écologique sociale et citoyenne, au développement d'une société plus collaborative accélérée par le numérique. ²⁶

Les initiatives citoyennes émanent d'un contexte qui voit grandir la perte de confiance envers les institutions en même temps que se développe l'auto-organisation des citoyens et des actions citoyennes. Certaines initiatives apparaissent en réponse à des enjeux qui semblent, aux yeux de ceux qui les soutiennent, ne pas avoir été justement pris en compte par les décideurs. ²⁷ « Selon un sondage de mars 2016 (Sondage réalisé par Harris Interactive pour le mouvement citoyen "Le Réveil de la France"), deux Français sur trois considèrent que les politiques sont "incapables d'apporter des solutions efficaces" et pour y remédier plus de huit sondés sur dix se disent en outre favorables à une démocratie "collaborative". ²⁸

Les initiatives citoyennes sont le plus souvent portées par des individus se sentant très impliqués, qu'il s'agisse de simples habitants, de militants, d'usagers bénévoles, de membres d'associations...qui souhaitent apporter une contribution personnelle à un projet collectif de

24 Villes du Sahara - Chapitre VII. De la ville pensée à la ville vécue, Olivier Pliez, 2020, page 125 – 126.

25 Villes du Sahara - Chapitre VII. De la ville pensée à la ville vécue, Olivier Pliez, 2020, page 125 – 126.

26 Article de Pierre-Henri Allain, « le non marchand des possibles », paru dans Libération du 27/12/2015 : http://www.liberation.fr/planete/2015/12/27/le-non-marchand-des-possibles_1423142

27 Robin Murray, Julie Caulier-Grice, Geoff Mulgan, The Open Book of Social Innovation, Nesta / Young Foundation, 2010

28 Ibid

Chapitre I

transformation.²⁹ Ces actions sont aussi un prétexte pour le partage et la sociabilisation qui tendent à se faire de plus en plus rares dans les grandes agglomérations urbaines.

Plusieurs autres facteurs expliquent ainsi cette dynamique d'émergence d'initiatives citoyennes qui semble fonder un nouveau rapport entre l'individu et la société :³⁰

- La perte de confiance entre le citoyen et les politiques voire la défiance de certains envers les institutions,
- Le développement du partage et de la société collaborative comme alternative et complément à la consommation individuelle,
- Une revendication grandissante de citoyenneté plus active et de démocratie plus participative,
- Les opportunités offertes par le numérique : réseaux sociaux, espaces collaboratifs, open source, big data, open data, MOOC...

Dans tous les territoires où elles ont lieu, ce genre d'initiatives citoyennes mobilisent l'expertise d'usage des habitants, et tentent de répondre à des enjeux qui sont bien identifiés par les personnes qui s'intéressent à la vie de leur quartier ou territoire comme l'animation d'un lieu, le développement du lien social, la promotion de la capacité des habitants à s'impliquer.³¹

En plus d'être une forme de questionnement des décisions d'aménagement de l'espace public elles sont la revendication d'une vision positive de la participation des habitants. Elles défendent l'intérêt du renforcement de la fabrique de la ville par le bas et replacent le citoyen dans son rôle d'acteur à part entière de la production de la ville.²⁷

« L'initiative citoyenne, comme l'action publique, porte en elle des valeurs éthiques, de coopération, de partage d'utilité sociale et de non lucrativité : l'objectif n'est pas de générer une plus-value financière, mais de **contribuer à améliorer la vie quotidienne et le bien-être individuel et collectif** des habitants, en proposant une nouvelle forme de "services d'intérêt général" ». ³²

29 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 17

30 Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, « Penser autrement les modes de vie en 2030, Cahier des signaux faibles », Décembre 2014

31 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 20

32 <https://www.cerema.fr/fr/actualites/action-citoyenne-acceleratrice-transitions-quelle-dynamique>

I.2.2. Natures et formes des initiatives citoyennes

Les initiatives citoyennes peuvent prendre des formes diverses et variées. Afin de mieux comprendre leurs natures et leurs manifestations nous nous aiderons de critères de classement suivants inspirés des travaux de D. Sandler (2020)³³ et de ceux de C. Mercier (2015)³⁴

I.2.2.1. Acteurs :

- **Initiative citoyenne individuelle**

Décrit une action entreprise par un individu ou un foyer et qui peut consister en une intervention ponctuelle au droit de son immeuble, dans son quartier ou tout autre lieu dont il est usager.

Exemple : Végétalisation d'un trottoir ou d'un bout de terrain, Décoration d'une façade (graffiti, végétalisation...), installation d'une balançoire...etc

Exemple : Octroi de permis de végétaliser de 3 ans à des particuliers dans le cadre du programme « Végétalisons Paris » lancé en 2014.

- **Initiative citoyenne collective**

Décrit une action entreprise par un groupe d'individus organisé en comité formel ou informel

Exemple : Organisation d'un « repas de rue » dans un quartier, manifestation contre un centre commercial, réaménagement d'une friche, organisation d'événements culturels...jardin partagé, naturel et pédagogique où il n'y a pas de parcelles individuelles. Il est conçu, entretenu, animé par tous les "habitants jardiniers" qui le souhaitent.



Figure 2 : Initiative citoyenne individuelle
Source : (<http://www.anousparis.fr/a-tester/tendance-vegetalisation-a-paris/>).



Figure 3 : Le jardin « Les doux chineurs » à Douchy-Les-Mines dans le département Nord
Source : (<http://douchy-les-mines.com/vie-citoyenne/jardin-communautaire/>)

33 Sandler, D. Grassroots urbanism in contemporary São Paulo. Urban Des Int 25, 77–91 (2020).

34 Mercenier C, Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville ? , 2015, p 13.

Chapitre I

- **Associations :**

Initiatives collectives portées par une structure associative ou hybride mêlant membres associés et volontaires citoyens.

Exemples : L'association pour « La cité des arts de la rue » et « Sud Side » les ateliers spectaculaires Organisation en 2018 du le chantier d'insertion « construction de mobilier urbain et aménagement paysager » au jardin de lacascade des Aygalades, dans les quartiers nord de Marseille



Figure 4 : Le jardin « Les doux chineurs » à Douchy-Les-Mines dans le département Nord

Source : (http://www.lacitedesartsdelarue.net/wp-content/uploads/2018/09/Dossier_presentation_cascade.pdf)

- **Temporalité :**

Actions évènementielles :

Initiatives qui s'inscrivent dans une temporalité très ponctuelle pour accompagner ou créer un événement. Cela peut être une action propreté, carnaval, pique-nique urbain, commémoration ou célébration d'une date par une des animations de rue...

Chapitre I



Figure 4 :Dimanche de la Cannebière à Marseille.

Source : https://marseille1-7.fr/wp-content/uploads/2017/03/MG_7015-435x290.jpg

Chaque premier dimanche du mois, la rue de la Cannebière est fermée aux automobiles pour laisser place à des animations, des spectacles, ateliers propices au partage et à l'échange.

Actions temporaires :

Initiatives éphémères pouvant durer quelques jours ou quelques mois voire même plus avec un démantèlement programmé comme transformer une place de parking en un espace pour s'asseoir, détournement d'une place publique en aire de jeu...

Exemple :



Figure 6 : Installation temporaire de mobilier urbain dans une placette à Paris

Source : (<https://www.paris.fr/pages/paris-signe-une-charte-pour-les-projets-d-occupation-temporaire-7094>)

Chapitre I

Le 26 août 2019, la Ville de Paris a signé une charte pour le développement de l'occupation temporaire à Paris, avec une quinzaine de partenaires publics et privés.

- **Actions définitives ou permanentes :**

Projets s'inscrivant dans un processus à long terme pouvant durer plusieurs années ou destinés à être pérennisés comme la création de potagers collectifs, réaménagement d'une friche, planification d'un parc, occupation d'un terrain en attente d'une affectation future ...

Exemple :



Figure 7 : Gardel Bertrand / HEMIS.FR

projets transitoires d'occupation des locaux de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul dans le XIV^e arrondissement de Paris par l'association « les grands voisins »

- **Degrés d'institutionnalisation :**

Autonomes : Indépendance financière et liberté de décision et de gestion ou actions revendicatrices voire dissidentes.



Figure 8 : Opération reste in piste à Marseille
Source ; (Photo d'ANV-COP21)

Chapitre I

Les collectifs ANV-COP21 et Extinction Rébellion ont mené vendredi 5 juin une opération ayant pour but de récréer une piste cyclable qui avait été mise en place par la ville et qui avait reçu un très bon accueil de la part des cyclistes avant d'être supprimé sans préavis ni concertation.

Soutenues / cogérées :

Dépendance partielle ou totale d'un soutien financier ou technique et liberté partielle de décision et de gestion.

Délégation de pouvoir et contrôle citoyen :

Dépendance partielle ou totale d'un soutien financier ou technique et liberté de décision et de gestion.

La Ville de Nantes a proposé aux Nantais d'imaginer une nouvelle vie pour 15 de ses propriétés publiques "en friche" à travers un appel à créativité. Tous les habitants sont invités à soumettre leurs idées de projet puis un vote est organisé. Les citoyens votent en suite pour les projets qui les intéressent. Les 15 premiers sont réalisés et confiés à des associations.

I.2.2.2. Manifestation :

D. Sandler distingue dans ces travaux de recherche deux axes principaux d'intervention : des projets qui se concentrent sur l'aspect matériel, spatial et formel et donc sur la configuration/reconfiguration physique de l'espace urbain. Des projets qui s'intéressent aux nouveaux usages d'espaces déjà existants et à leur transformation à travers des occupations temporaires et des événements ou autres moments de sociabilisation. Cette distinction n'implique cependant aucune opposition mais admet plutôt deux extrêmes qui sont l'intervention esthétique et de design et l'intervention culturelle et évalue les initiatives citoyennes dans un spectre qui va d'un extrême à l'autre.

Les initiatives matérielles et de design :



Figure 8a : Atelier d'urbanisme tactique au Brésil.

Source : https://twitter.com/ITDP_HQ/status/1143930906077552640, 2020

Les initiatives immatérielles et culturelles :



Figure 9 : Les initiatives immatérielles et culturelles
Source : (Juan Velásquez (2017). copyright: Bruno Costa)

I.2.3. Sortir des schémas institutionnels :

Les initiatives citoyennes sont donc un riche terreau d'innovation dont les formes et les façons d'agir sont en perpétuelle évolution. Elles se proposent de réinventer des services déjà bien connus en les transformant ou en les adaptant et en faire des alternatives « sur mesure » à un problème

Elles innovent aussi dans la forme choisie pour développer le projet : coopérative d'activité, Société Coopérative de Production (SCoP)³⁵, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)³⁶, auto-entrepreneuriat, association, collectif informel, etc. et constituent désormais un laboratoire de nouvelles formes d'organisation, voire de nouvelles formes de travail.³⁷

Il est crucial pour les porteurs de garder une structure souple et adaptable aux changements de contextes d'environnements et de participants. Aussi, dans le but de conserver leur autonomie vis-à-vis des institutions, les porteurs de ce type d'actions citoyennes cherchent donc à diversifier leurs sources de financement : vente de prestations, adhésions, participation libre et consentie, financement participatif, etc. Recherchant un modèle autonome, les initiatives

35 Une Scop est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires.

36 Identiques à Scop. Toutefois, les membres associés au capital sont par définition de toutes natures : salariés mais aussi celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans le projet : clients, bénévoles, collectivités territoriales, partenaires privés, etc.

37 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 28

Chapitre I

représentent un modèle hybride, ni privé ni public, et souffrent en général d'une certaine fragilité structurelle.³⁸

Ces initiatives peuvent avoir des rapports très différents d'un cas à l'autre avec les pouvoirs publics. Une typologie peut être proposée, selon un entretien réalisé auprès de Dominique Bourg, président du conseil scientifique de Movida³⁹: Les rapports entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics peuvent être très différents suivant les cas. Le CEREMA propose dans son dossier consacré aux initiatives citoyennes la typologie suivante ⁴⁰:

- Les initiatives qui s'appuient sur les institutions et font le lien entre institutions et citoyen (Rezopouce, Covoiturons sur le pouce, "Faire ensemble 2030", "les ODD et nous" ...)
- Celles qui ont la volonté de se situer totalement en marge, voire en opposition par rapport aux institutions.
- Celles dont l'objectif est d'influencer et de sensibiliser les institutions et les élus.
- Celles qui prônent de nouveaux projets politiques centrés sur les citoyens.

Pour les porteurs d'initiatives, les relations aux institutions restent difficiles et à inventer. Les constats les plus récurrents sont ⁴¹ :

- La difficulté des participants à comprendre le fonctionnement des institutions et leurs attentes
- La crainte d'une instrumentalisation ou récupération de leurs projets.
- La complexité et la rigidité des procédures administratives demande beaucoup de temps ainsi qu'une forte technicité et sont parfois en opposition avec la nature souple et évolutive des projets.
- Le fonctionnement en silos des pouvoirs publics et l'approche institutionnelle très formalisée et convenue et la difficulté à « faire rentrer dans des cases » les initiatives citoyennes qui les place de prime abord en hors champ.
- La difficulté d'identifier les acteurs pertinents et compétents en fonction du contexte, des objectifs du projet, difficulté accentuée par la réforme des collectivités territoriales et l'absence de vision claire des compétences de chaque niveau territorial,
- La difficulté à cibler les acteurs institutionnels pertinents en fonction de leurs compétences, du contexte juridique et des objectifs du projet.
- Un État Central perçu « *comme lointain, et peu à même de soutenir et d'accompagner l'engagement des citoyens* »
- L'état central est perçu comme lointain et désengagé vis-à-vis de l'initiative citoyen.

38 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 29

39 Mouvement culturel créatif qui a touché l'ensemble de l'Espagne pendant la fin de la période de la transition démocratique espagnole, au début des années 1980, après la mort du général Franco.

40 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 43

41 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 43-44

Chapitre I

- L'impression d'un contrôle renforcé et d'un traitement contraignant

I.2.4. Conclusion

Dès les années soixante les premières initiatives citoyennes commencent à émerger dans les grandes villes à travers le monde soutenues par les professionnels de l'aménagement indépendants qui agissent en tant que facilitateurs et porteurs d'une conscience nouvelle auprès des populations de leurs quartiers. En France, les citoyens s'emparent peu à peu des problématiques urbaines dans un mouvement renforcé notamment par des écrits tels que ceux d'Henri Lefebvre. Dans son livre « Le droit à la ville » paru en 1967, il alerte des dangers de l'urbanisme de la technocratie et de la planification prôné par le récent mouvement moderniste qui serait, selon lui, un chemin vers la stérilisation socio-spatiale et exhorte à un retour à des valeurs sociales dans les processus de fabrication de la ville.

Au même moment, en réponse aux politiques sectorielles qui faillissent à prendre en compte les besoins réels des citoyens apparaissent des initiatives de contournement, d'adaptation et d'appropriation des citoyens de leur habitat. Ces gestes sont autant de formes d'innovation sociale et urbaine qui pointent du doigt le hiatus qui existe entre la ville dédiée, pensée par les décideurs et les techniciens et la ville vécue par ses habitants. Ces nouvelles façons de faire la ville par le bas réquisitionnent les décisions prises dans le domaine de l'aménagement de l'espace public. Elles replacent le citoyen dans son rôle d'acteur de la production urbaine et lui rendent sa qualité de détenteur d'un réel savoir de l'espace qui ne serait plus exclusif à une élite de décideurs ou d'experts.

Ces initiatives citoyennes, au fil du temps, se manifestent de différentes façons. D'initiative individuelle ou collective et associative ces interventions s'inscrivent le plus souvent dans des temporalités courtes mais peuvent tout aussi bien s'imposer sur le long terme voire se pérenniser dans certains cas. L'initiative citoyenne, par nature, peut agir autant sur la dimension physique d'un lieu par la reconfiguration de son aménagement que sur sa dimension culturelle et sociale en insufflant de nouveaux usages et de nouveaux rapports entre les habitants.

Elles innovent aussi dans la forme choisie pour développer le projet et constituent désormais un laboratoire de nouvelles formes d'organisation et de coopération entre les citoyens et les pouvoirs publics. Il est donc crucial pour les porteurs de ce genre d'initiatives de garder un fonctionnement souple et une structure flexible pour s'adapter aux changements d'environnements, d'acteurs et aux aléas de l'innovation et de la frugalité. Dans ce cadre, il peut s'avérer tout aussi important de conserver une certaine autonomie vis-à-vis des institutions et de leur fonctionnement trop rigide et aliénant

II.1. Réinterroger les rapports entre institutions et acteurs citoyens

II.1.1 Savoirs citoyens vs savoirs d'experts

II.1.1.1 Natures des savoirs non institutionnels

Héloïse Nez, sociologue spécialisée en savoirs citoyens, en démocratie participative et en mouvements sociaux explique qu'en France et en Espagne, les savoirs citoyens constituent une catégorie d'analyse pertinente pour comprendre la montée d'un impératif participatif de co-construction, cogestion dans un urbanisme qui s'inscrirait dans une démarche plus ascendante que descendante. En se basant sur une étude ethnographique comparée sur plusieurs dispositifs participatifs à Paris et Cordoue, l'auteure propose une certaine typologie des savoirs citoyens en urbanisme et distingue : savoirs d'usage, savoirs professionnels et savoirs militants. Elle se garde toutefois la réserve de dire que ces archétypes ne se rencontrent pas exactement comme tel dans la pratique et des combinaisons sont possibles entre les différents savoirs.⁴²

Les savoirs d'usage ne sont pas des savoirs spécialisés, ils se basent sur la pratique du territoire. « C'est parce qu'ils utilisent un espace au quotidien que les habitants en sont les meilleurs experts »⁴³

Les savoirs professionnels sont dits plus systématisés, il se basent sur une expertise technique. Ils appartiennent aux citoyens qui contribuent en tant qu'habitants dans des dispositifs participatifs en mobilisant un savoir technique acquis dans leur vie professionnelle, « à l'instar d'un architecte qui conteste un projet d'urbanisme dans son quartier »⁴⁴.

Les savoirs militants renvoient à l'intégration dans des réseaux d'acteurs et à la maîtrise de savoirs et de savoir-faire politiques par lesquels peuvent contribuer les citoyens qui possèdent une certaine familiarité avec le champ d'action politique ou qui y ont été, dans une certaine mesure, introduits. Cela passe par exemple par bien connaître les rouages de l'administration municipale et savoir prendre la parole en public... etc

H.Nez propose aussi la distinction entre savoirs individuels et collectifs. Les collectifs citoyens et associations peuvent aussi développer un savoir d'usage collectif en élaborant un

42 Nez Héloïse. II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 32, 2012. Transports et politiques locales de déplacement. p. 804;

43 ibidem

44 ibidem

Chapitre II

diagnostic partagé de leur territoire et qui s'appuie sur différents registres de savoirs et de légitimités pour exister dans les débats face à d'autres types de savoirs et d'autorités. Ces savoirs collectifs résultants de « la mise en commun des savoirs individuels, du partage d'expériences et du recours à des expertises extérieures ». Ils sont considérés comme plus « qualifiés » car ils formulent une première synthèse des savoirs individuels cumulés. L'expertise associative peut donc se définir dans ce cas comme « une combinaison de savoirs d'usage, professionnels et militants, mutualisés et mis en débat collectivement, qui peuvent être mobilisés dans une logique de contre-expertise ». ⁴⁵

II.1.1.2 Importance des savoirs d'usage dans les décisions politiques en urbanisme :

La démocratie participative en urbanisme et l'implication grandissante des citoyens dans l'aménagement ont contribué à l'ouverture du champ des savoirs à partir desquels les décisions sont prises et légitimées. La plupart des sociologues s'accordent aujourd'hui autour du constat d'un déplacement progressif mais certain de la frontière entre savoirs experts et savoirs profanes dans les sciences et techniques. On observe aussi un affaiblissement progressif des limites de la possession des savoirs dans le champ de l'aménagement notamment dans les registres de la technique et de la politique qui sont de moins en moins considérés comme exclusifs aux élus, aménageurs, techniciens... ⁴⁶

L'évolution accélérée des frontières entre les savoirs du public et les savoirs des experts, qui sont également pluriels, amène les professionnels à faire évoluer leur apport au débat. Les savoirs citoyens étant plus qualifiés, ils entrent en concurrence avec leurs propres savoirs et modes de légitimation. Les aménageurs, techniciens et politiques se voient obligés de recomposer leurs savoirs institutionnels et de les adapter aux nouvelles situations de débat public en développant des compétences de pédagogie et de communication par exemple. ⁴⁷

45 Nez Héloïse. II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 32, 2012. Transports et politiques locales de déplacement. p. 804, 805.

46 Nez Héloïse. II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 32, 2012. Transports et politiques locales de déplacement. p. 804, 805.

47 Nez Héloïse. II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 32, 2012. Transports et politiques locales de déplacement. p. 805.

II.1.1.3. Hiérarchies sociales et savoirs citoyens

Tous les savoirs citoyens ne sont pas sollicités de manière égale. Certains savoirs, notamment ceux dits « d'usage » sont soit directement sollicités par les pouvoirs publics au travers des démarches participatives, soit ils surgissent spontanément dans l'espace de débat à l'oral ou à l'écrit comme des revendications venant du bas ou dans l'espace public au travers d'actions d'aménagement d'initiative citoyenne.

D'autres, tels que les savoirs collectifs, professionnels et militants, sont imposés par les citoyens lors des négociations avec les détenteurs du pouvoir de décision. Certains savoirs restent absents et marginalisés. Ce sont les savoir d'usage et professionnels portés par certaines communautés défavorisées de femmes, de jeunes, d'étrangers et personnes issues de classes populaires.

Cette typologie de classement -savoirs absents, savoirs revendiqués et savoirs sollicités- indifférente à la nature des savoirs permet de mettre en avant les inégalités de classes, de genre, d'ethnies et d'âge dans la considération des avis des citoyens et de leurs savoirs.

Les enjeux de savoir implique aussi des enjeux de pouvoir, et peut être source de conflits intestins. Il arrive que certains collectifs ou associations s'opposent à la reconnaissance des savoirs citoyens individuels ou de groupes minoritaires car ils remettent en cause la légitimité de leurs savoirs collectifs et leur pouvoir d'influence dans la gestion de la ville. Dans d'autres cas il peut se produire, au contraire, des effets d'apprentissage réciproque lorsque les acteurs en position de force acceptent le dialogue.⁴⁸

II.1.1.4 .Conflits entre savoirs citoyens

L'affaiblissement des inégalités entre savoirs experts et savoirs citoyens dans le processus décisionnel institutionnel de l'aménagement est à corréliser avec une réintroduction de cette ségrégation au niveau des communautés citoyennes. La sociologie critique démontre l'inégale distribution des savoirs en fonction de la classe sociale et du capital scolaire des individus. Or, la richesse et la solidité des savoirs sont des facteurs déterminants et la faculté que possèdent les citoyens les plus dotés de ressources professionnelles, intellectuelles et militantes leur confère une plus grande légitimité à laquelle ne peuvent accéder les citoyens qui n'ont que leur savoir d'usage personnel et leur légitimité d'habitant à faire valoir. L'échange est donc toujours inégal surtout si l'on tient aussi compte des différents contextes qui font que certains savoirs sont plus ou moins reconnus et certifiés selon les cultures, les croyances, les références...etc.

48 Nez Héloïse. II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 32, 2012. Transports et politiques locales de déplacement. p. 806.

Chapitre II

Autre facteur, les citoyens les plus assidus au processus de participation se professionnalisent au sein des dispositifs participatifs et réemploient par la suite ces savoirs dans d'autres champs associatifs, participatifs ou politiques. Cette professionnalisation est assez paradoxale car même si elle permet aux citoyens d'acquérir une base de connaissance qui les met sur un pied d'égalité avec leurs interlocuteurs institutionnels et experts, le risque est qu'ils se coupent des savoirs d'usage et s'enferme dans le registre technique loin des aspirations premières émanant du public. Cela pose la question de l'appropriation des espaces publics par les classes moyennes intellectuelles et leur gentrification par des participants plus zélés et proactifs qui finissent par imposer un rapport de force dans le débat participatifs au détriment d'autres catégories de personnes moins disposées ou moins impliquées.⁴⁹

II.1.2.- L'initiative citoyenne : perturbatrice du développement urbain ?

Les pouvoirs publics ont longtemps peiné à reconnaître les initiatives citoyennes comme représentatives de l'intérêt général et les ont d'abord perçues comme des utopies portées par des citoyens alternatifs profanes ou des militants altermondialistes. Aujourd'hui, au vu des nombreux exemples d'innovation qu'elle a pu offrir les institutions reconnaissent de plus en plus largement la légitimité de l'initiative citoyenne.

Avec l'avènement d'une vision plus durable et intégrée du développement territorial la prise en compte des usages et des savoirs du citoyen profane devient incontournable et relève parfois de la contrainte. Il serait, dans de tels cas, possible de s'exposer à une sur-participation qui deviendrait un perturbateur du développement urbain.

Interrogée à ce sujet, Marie Baduel, (responsable de l'aménagement et du développement au sein de la Mission interministérielle au projet métropolitain entre 2012 et 2016) nous révèle qu'elle-même si elle ne croyait pas à une approche top-down elle ne croyait pas non plus à la nécessité du tout bottom-up.

Selon elle, il faudrait tout d'abord arrêter d'idéaliser ou de croire en la suprématie de l'expertise citoyenne en aménagement : « sur le dialogue dans la maîtrise d'usage, la suprématie, en tout cas, la place qu'ils (les citoyens) prennent dans le débat me semble une des limites... ce sont toujours soit les riverains soit les gens qui aiment prendre la parole et qui aiment s'imposer qui interviennent. C'est souvent des interventions très réfractaires... parce qu'on est sur des logiques de très grande proximité en général avec des gens qui ont envie que leur espace soit très préservé dans une vision qui est la leur c'est-à-dire vouloir parfois de l'Entre-Nous, ce qui peut

49 Nez Héloïse. II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 32, 2012. Transports et politiques locales de déplacement. p. 806.

Chapitre II

être normal mais qui est difficile à intégrer dans un projet d'espace public qui dépasse la seule question des riverains ».

Elle prône l'ouverture à l'implication d'acteurs extérieurs : « Il y a des acteurs du projet dans l'espace qui ne sont pas des acteurs obligatoirement de la proximité, qui ne sont pas des riverains mais qui sont impliqués dans la création de l'espace public avec d'autres expériences. Cela aide à minimiser le « danger des riverains » » et à des échelles de réflexion supérieures : « le projet d'ouverture qui est admis par les concepteurs n'est pas forcément admis par les habitants eux-mêmes. Il faut ouvrir les échelles. Il ne faut pas faire la concertation juste avec les riverains et très souvent, ça se fait comme ça ». C'est ici que les pouvoirs publics s'imposent comme les meilleurs garants, les plus légitimes du moins, de l'intérêt général. « je suis encore pour un acteur public qui, au moins dans le sens à donner dans un projet de territoire, est capable de porter une vision d'intérêt général », poursuit-elle.

Toutefois, Baduel affirme que la maîtrise d'œuvre publique et l'initiative citoyenne en urbanisme ne sont pas antinomiques pour autant et que l'enjeu essentiel dans ce débat était celui de la capacité à établir le dialogue. « Aujourd'hui une maîtrise d'ouvrage publique contemporaine qui joue avec son temps est beaucoup plus un acteur du dialogue... construire une maîtrise d'ouvrage public, c'est construire aussi l'ensemble du dialogue et la rencontre de multiples initiatives... c'est l'organisation, l'assemblage d'une multiplicité d'acteurs pour ensemble se donner des orientations forte ». Elle cite en exemple les événements et les oppositions violentes qui ont eu lieu suite au projet des réaménagement de la place Jean Jaures à Marseille et les impute à une rupture du dialogue entre les pouvoirs publics et les citoyens dans un contextes où les enjeux relèvent à la fois de l'urbain mais aussi grandement du social et du politique.

Pour elle, cette rupture n'a pas lieu d'être, si la mutation du territoire se fait de manière progressive, sobre et quotidienne et non pas toujours à coups de grands projets. Elle devrait aussi être soutenue par un dialogue qui se doit d'être bienveillant, continue et se dérouler en toute transparence. « *Dès que tu touches à l'espace public tu es accusé de gentrification. La limite du rapport entre la société civile et la maîtrise d'ouvrage publique c'est que ça ne se joue qu'au moment du projet alors que ça aurait pu se jouer dans les temps de la gestion de l'espace public, dans le temps long de l'amélioration de l'espace public s'il y avait eu un dialogue depuis plus longtemps par quartier qui s'instaure et qui fasse qu'il y ait des gens qui puissent avoir un peu d'argent pour réaliser des choses. Il y a des avancées mais qui restent sobre. Mais à Marseille ce sont des grands projets. Si on avait un regard comme ça, une capacité de dialogue comme ça, je pense que ça jouerait plus positivement sur la capacité à porter des projets. Mais en général, on porte le dialogue que lorsqu'on a laissé tout pourrir et qu'après il faut tout changer. Et après ça signifie quoi ? tu changes et ça signifie nous changer nous ! Et donc peut-être que le défaut de ces projets là c'est de jouer que des grandes transformations et pas la mutation quotidienne »*

Chapitre II

L'urbaniste cite en exemple le quartier de Pompignan à Montpellier : « c'était un projet d'un quartier, il y avait eu tout un travail avec non seulement des écoles de quartier mais d'autres acteurs extérieurs au quartier avec différentes populations, du long terme et là on a dépassé la question : on ne veut pas de bruit on ne veut pas de nouveaux gens dans notre quartier. Quand tu arrives à donner une autre image et à renforcer la maîtrise d'usage des citoyens et à la mettre en débat grâce à une vraie transparence du débat, c'est à cette condition que ça marche ! »

Elle ajoute aussi que, dans le cadre de certaines initiatives citoyennes qui peuvent démarrer de manière frugale ou temporaire, de réelles dynamiques pouvaient émerger et qu'il appartient ici aux pouvoirs publics de jouer leur rôle de soutien aux acteurs du développement du territoire et qu'à terme ces initiatives puissent influencer les façons de faire et les processus projectuels des pouvoirs publics ou être intégrés à de futurs projets globaux d'aménagement. « Il y a aussi toutes les expériences qui ont eu sur les grands voisins ou même à Coco Velten c'est-à-dire des espaces de friche montés sur des logiques de beaux précaires, mais là-dessus se construit un modèle de voisinage et de quartier ce qui serait bien c'est que les projets qui se réalisent des quartiers... aujourd'hui les grands voisins c'est l'un des hauts lieux de Paris, c'est l'endroit où il y a des gens qui se côtoient, toutes ces possibilités de créer de l'emploi, de l'économie, de nouvelles formes artistiques. Je trouve que là, on est dans un moment où on ne peut pas juste dire que c'est de l'urbanisme de transition et on refait quelque chose par-dessus. Il faut qu'il y ait une grande écoute et des gens qui travaillent là-dessus et des gens qui regardent comment ça peut se perpétuer »

II.1.3. Conclusion :

Aujourd'hui, avec la montée d'un impératif participatif de co-construction, cogestion dans un urbanisme qui s'inscrirait dans une démarche plus ascendante que descendante, l'importance de la prise en compte de l'expérience des usagers dans la construction des orientations d'aménagement du territoire à toutes ses échelles n'est plus à démontrer.

Ces savoirs peuvent avoir différentes natures et être de différentes origines.

Il y a d'abord les savoirs d'usage, savoirs profanes basés sur la pratique quotidienne du territoire ; les savoirs professionnels, propres aux habitants qui mobilisent une compétence technique dans leur engagement citoyen et enfin les savoirs militants qui renvoient à l'intégration dans des réseaux d'acteurs et à la maîtrise de savoirs et de savoir-faire politiques.

Les collectifs citoyens et associations peuvent aussi développer un savoir d'usage collectif s'appuyant sur différents registres de savoirs et de légitimités. Ils sont considérés comme plus « qualifiés » et légitimes car ils formulent une première synthèse des savoirs individuels cumulés qui peuvent être mobilisés dans une logique de contre-expertise pouvant réellement peser dans le débat.

Chapitre II

On assiste donc à un effacement progressif mais certain des frontières entre les savoirs citoyens et les savoirs des décideurs et des experts de l'aménagement notamment dans le domaine technique et politique. Cette avancée pousse les techniciens à faire évoluer leur apport vers des compétences de dialogue, de pédagogie et d'accompagnement.

L'affaiblissement des inégalités entre expertise technique et expertise d'usage s'accompagne de la réintroduction de cette ségrégation entre les savoirs citoyens en fonction de la classe sociale ou du capital scolaire. Aussi, certains des habitants les plus zélés se « professionnalisent » dans la participation et finissent paradoxalement par s'éloigner des aspirations et des savoirs citoyens et posent aujourd'hui, entre autres, la question de la gentrification par une classe moyenne-supérieure.

Une des limites de l'implication des citoyens dans l'aménagement du territoire est celle de la sur-participation et la croyance en la suprématie du savoir d'usage. Trop de place laissée à la voix des habitants renvoie souvent à des logiques de grande proximité. A défaut d'une vision plus globale, les citoyens sont le plus souvent pour une forte préservation de leur espace, partisans d'une forme d'entre-soi et réfractaires à des changements structurels. Ces positions sont difficiles à concilier avec un projet urbain dont l'objectif premier est celui de l'intérêt général. L'élargissement du débat à des acteurs extérieurs et l'ouverture à des échelles de réflexion supérieures de l'aménagement du territoire permettent d'atténuer ce risque.

Un pouvoir public capable de porter une vision d'intérêt général et une participation citoyenne effective à l'aménagement de l'espace ne sont cependant pas fatalement voués à s'opposer tant que le dialogue reste présent. Une bonne maîtrise d'ouvrage publique se doit aujourd'hui, avant tout, de maintenir sa capacité à dialoguer avec les habitants. Ce dialogue ne doit pas exister seulement au moment du projet, ou lorsqu'une situation de pourrissement avancé est constatée et qu'elle nécessite une intervention radicale sur l'espace. Il devrait plutôt s'inscrire dans un rapport continu entre pouvoirs publics et citoyens dans la gestion quotidienne de l'espace pour une mutation sobre et progressive du territoire

II.2. Mieux valoriser et promouvoir l'initiative citoyenne

II.2.1. De l'aménagement à l'accompagnement

« Certaines collectivités choisissent de donner de la place aux démarches ascendantes qui se développent hors des cadres institués à travers plusieurs types de dispositifs : budgets participatifs, animations, végétalisations des espaces urbains, démarches artistiques.

L'implication grandissante des habitants entraîne un changement de posture pour la collectivité et en particulier pour ses services techniques : accompagner plutôt qu'aménager »⁵⁰

La valorisation et l'accompagnement de cet urbanisme par le bas peut passer par la mise en place d'outils simples et peu onéreux. A titre illustratif le CEREMA propose quelques lignes guides^{51 52} :

II.2.2. Mise à disposition d'espaces d'expression :

Une première action pourrait consister en la mise à disposition de bacs ou d'espaces vacants à aménager (espaces verts existants, friches...) destinés, selon la nature de l'espace, à des individus ou des collectifs d'habitants, d'usagers ou à des associations. Par la signature d'une charte de végétalisation, suivie d'une autorisation d'occupation du domaine public (AOT) il devient facilement possible d'encadrer voire d'impulser l'initiative citoyenne.

Il existe aussi certains exemples de collectivités qui mettent à disposition des outils d'aide à la rédaction de conventions comme le formulaire de la métropole de Nice Côte d'Azur pour des jardins partagés, ou encore le guide de l'association « Cap ou pas cap » pour l'installation d'un frigo solidaire devant le magasin.

II.2.3. Accompagnement technique et logistique :

Soutenir les démarches d'aménagement et de végétalisation citoyennes par une évolution des missions des techniciens chargés de l'entretien des espaces publics, espaces verts et biens communs vers un rôle d'accompagnateur des techniciens chargés de leur conception, leur gestion et de leur entretien. Cela peut passer par l'analyse et la prise en compte des demandes formulées à travers l'initiative citoyenne d'aménagement, le conseil sur le choix des espèces végétales adaptées ou sur des aspects ergonomiques et techniques de l'aménagement urbain pour un

50 <https://www.cerema.fr/fr/actualites/habitants-qui-gerent-eux-memes-leurs-espaces-publics-quels>

51 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 61

52 <https://www.cerema.fr/fr/actualites/habitants-qui-gerent-eux-memes-leurs-espaces-publics-quels>

mobilier urbain par exemple. Certaines collectivités prennent en partie en charge. Dans un contexte rural, à Trémargat, l'aménagement de la place du bourg a été réalisée par les habitants eux-mêmes. Le CAUE 22 a alors assisté les habitants pour la phase de conception.

II.2.3. Accompagnement normatif règlementaire et responsabilité des collectivités :

Ces modes d'action « hors cadre » posent au gestionnaire des questions qui relèvent de l'ordre de la responsabilité et de la sécurité. Laisser la possibilité à des citoyens d'installer du mobilier urbain engage la collectivité à s'assurer du respect des réglementations et normes en vigueur pour ce type d'aménagement : code de la route, code de la voirie routière, code des collectivités, code de la construction, normes d'accessibilités de la voirie et des espaces publics, normes liées au mobilier urbain, normes sur les matériaux et revêtements... Tout l'enjeu et la difficulté consiste pour le gestionnaire à garantir la sécurité des participants et usagers sans pour autant perdre l'aspect « dynamique » d'une action citoyenne. La collectivité peut également jouer le rôle de tiers facilitateur et intervenir pour apaiser les conflits entre les différents usagers de l'espace commun que peut susciter ce genre d'initiative spontanée. La nature expérimentale et locale de l'urbanisme citoyen pousse le gestionnaire à innover dans sa posture d'accompagnateur et dans le partage des responsabilités.

II.2.3. Assurer le suivi :

« Les démarches qui s'appuient sur les initiatives citoyennes questionnent la continuité des modes de gestion participatifs lorsqu'ils dépendent uniquement d'un groupe de citoyens ou de volontés individuelles. Une **complémentarité citoyen – collectivité – acteur privé** est à envisager, en particulier pour des espaces assez grands, des projets urbains, des friches en reconversion » CEREMA.

Afin de valoriser et de garantir la durabilité de certaines actions, les services techniques de la collectivité doivent s'organiser de manière à assurer une continuité de l'entretien des espaces végétalisés lorsque des habitants ne sont plus disposés à le faire. La contractualisation entre les habitants et la ville permet d'assurer un suivi des lieux à entretenir voire même d'en transférer l'entretien à un autre groupe d'habitants. Ce rôle de veille est important pour conforter les efforts d'accompagnement énumérés ci-haut. Il est aussi essentiel afin que ces espaces urbains ne soient pas délaissés.

II.2.2- Le budget participatif : un outil pour faire la ville par le bas

Pour la montée en puissance de l'urbanisme par le bas, une des approches éprouvée et avérée est celle des budgets participatifs. Les premières expériences de budget participatif commencent dès la fin des années quatre-vingt avec la transition du Brésil vers la démocratie dans la ville

progressiste de Porto Allègre. Elle naquit d'une rencontre entre le Parti des Travailleurs, - principal représentant de la gauche brésilienne- et des associations de quartier. Il consiste en l'élaboration d'un budget municipal à travers une cogestion entre l'exécutif municipal et une base participative. Le rôle du conseil municipal élu est seulement de valider les orientations et demandes formulées et évaluées selon des critères de discrimination positive en faveur des quartiers les moins dotés. L'expérience fut un réel succès d'un point de vue du processus démocratique et a abouti une réorientation qualitative des investissements publics en faveur des citoyens.⁵³

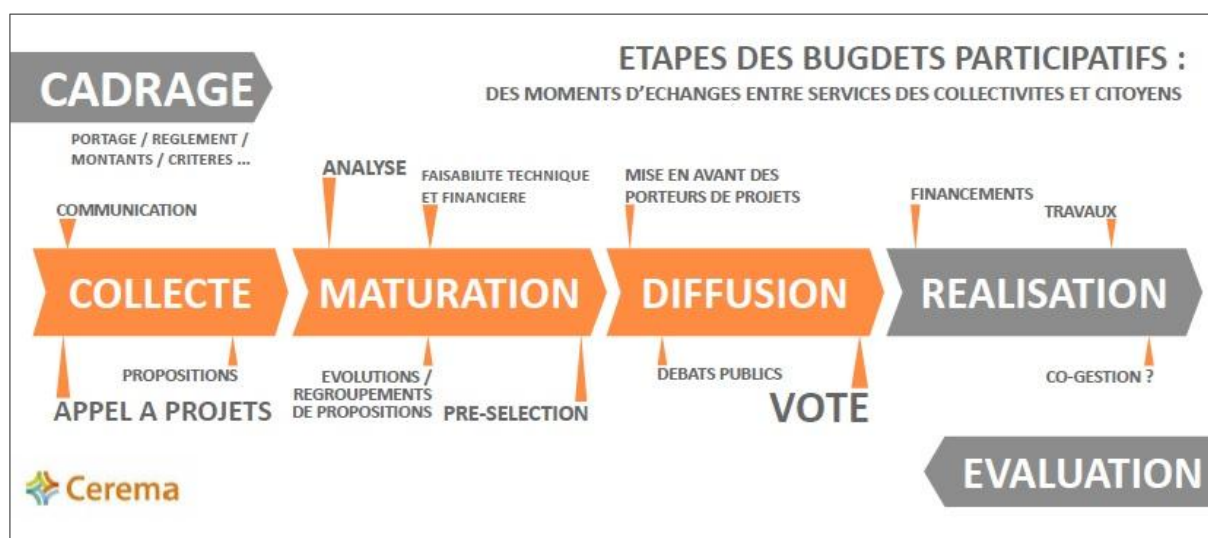


Figure 10: Schéma des étapes d'un budget participatif
Source : (www.cerema.fr/.2020)

Un modèle flexible

Le budget participatif a pour avantage d'être très souple et facilement applicable. En 2018, selon le CEREMA, des communes allant de quelques milliers à plus d'un million d'habitants, aux contextes géographique, politique et économique variés, ont mis en place un budget participatif.

La multiplication des exemples est attribuable à la flexibilité qu'ont les collectivités lors de rédaction de du règlement du budget participatif : budget alloué, calendrier, fréquence, champs d'action concernés (espace public, citoyenneté et lien social, mobilité, etc.), gouvernance, personnes ou groupes autorisés à proposer un projet et à voter, rôle des associations, rôle de la collectivité dans le suivi du projet... Cela permet, en outre, l'adaptation en fonction des ressources humaines, techniques et financières.

53 Bacqué Marie-Hélène, Sintomer Yves. Gestion de proximité et démocratie participative. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°90, 2001. Les seuils du proche. pp. 148-155

L'objectif initial étant de promouvoir l'implication et l'initiative citoyenne le budget participatif parvient parfois de s'ouvrir à de nouveaux projets qui dépassent parfois les missions classiques de collectivité et permet d'innover dans la ville grâce, notamment à de nouvelles formes de co-conception et de cogestion qui réquisitionnent les politiques traditionnelles d'aménagement urbain.

Pour autant, le développement fort des budgets participatifs, l'appropriation de l'outil mais aussi son détournement, révèlent un certain nombre de questions et d'enjeux sur la relation entre citoyens et services de la ville dans le processus de fabrication d'espaces publics adaptés aux besoins des usagers.⁵⁴

• **Couvrir les angles morts.**

En plus d'initier des projets viables et concrets, le budget participatif permet de recueillir les attentes des usagers. Ce dialogue, participant de la même vertu que la consultation publique est aussi importante que les projets financés car il permet à la ville de découvrir les morts de ses politiques de gestion et d'améliorer de manière globale et structurelle la qualité de vie urbaine en intégrant ces interpellations à une programmation pluriannuelle ou comme objectifs dans les documents officiels d'aménagement. Il arrive aussi que des propositions de projet soient regroupées pour être financées dans le cadre d'un programme structurant à l'échelle de la ville ou du quartier.

• **Vers une revitalisation des espaces publics du quotidien ?**

« De nombreux projets proposent des aménagements assez ponctuels, qui pourraient paraître anecdotiques mais qui contribuent grandement à la qualité d'un espace public. Au-delà des améliorations fonctionnelles nécessaires (amélioration de la sécurité des piétons), il s'agit souvent de créer du confort, des espaces de jeux, apporter de la nature à la ville, ajouter du mobilier urbain et des assises agréables. Autant de « petits » projets d'amélioration ponctuels qui participent de la redynamisation, voire de la revitalisation d'un espace auparavant uniquement traversé par nécessité » CEREMA

Les espaces concernés par les projets ne sont donc pas souvent les repères emblématiques de la ville mais plutôt des espaces plus confidentiels à leurs usagers : squares, placettes, carrefours, rues banales...etc Ces interventions chirurgicales participent grandement à la réanimation de la ville et sont l'occasion de donner l'envie aux riverains de s'impliquer, de renouer avec leur habitat et de créer du lien du social participant de ce fait à faire des lieux de ces espaces.

• **Des citoyens qui deviennent des porteurs de projets**

Souvent, avec la mise en place d'un système de budget participatif, les idées de projet remontent par les associations, les conseils de quartier ou les habitants. Même si, au départ, les

54 <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actions-qui-ameliorent-espace-public-stimuler-initiatives?folder=5108>

idées présentées ne sont parfois que vaguement élaborées, les différentes étapes du budget participatif les amènent progressivement à évoluer. Le projet pouvant être mis en débat, l'initiateur de l'idée évolue donc lui aussi dans son statut et se retrouve contraint de se positionner, de défendre ses idées en réunion publique, de parler de faisabilité technique et économique... Il s'incarne alors en porteur de projet. Le CEREMA donne l'exemple de la Ville d'Avignon organise par exemple une « Ruche à Projet » où les porteurs exposent et discutent de leurs propositions. C'est l'occasion de « redonner du pouvoir au citoyen » et à des associations de riverains. Car les services accompagnent le porteur tant sur la faisabilité du projet que sur la prise de parole

II.2.3- Les défis de l'institutionnalisation et du changement d'échelle

Afin de mieux soutenir et de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes, le Commissariat Général du Développement Durable propose plusieurs pistes d'ouverture sur de nouvelles approches d'accompagnement. Ce soutien ne peut être réduit à un dispositif unique mais doit être pensé comme une série de leviers agissant au profit d'une logique d'accompagnement continu, souple et adapté à chaque étape du parcours allant de la naissance à la pérennisation de l'action citoyenne⁵⁵.

II.2.3.1. Susciter l'envie d'agir, promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes

Au cœur de l'initiative, ce sont les relations sociales, la convivialité mais aussi et surtout la conviction d'œuvrer au mieux-être local qui donnent aux porteurs de projets la volonté d'agir.

Il est donc important, si l'on veut faire fleurir cet engouement, de consacrer de l'attention au développement du pouvoir d'agir des usagers. Cet « empowerment » est intéressant car il s'agit d'un processus d'acquisition d'un pouvoir citoyen individuel et collectif. Cela débute par la reconsidération de la place occupée par l'individu dans la société et de son impact sur son environnement qui peut faire naître la volonté du passage à l'action tout en ayant des effets d'émancipations individuelle et collectives favorables à l'innovation. « Contributeur, acteur et inventeur d'alternatives, l'habitant n'est plus perçu comme un simple « bénéficiaire » ou « usager » des politiques publiques »⁵⁶

Pour l'acteur public, l'enjeu est de revaloriser l'action venant du bas et d'œuvrer à leur monter en puissance en s'appuyant notamment sur :⁵⁷

55 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 53

56 « Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment - Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » – MH Bacqué et M Mechmache- Juillet 2013

- L'ouverture des institutions à l'influence des démarches bottom-up et l'implication des décideurs dans ce genre d'actions dans un esprit d'apprentissage mutuel, consolide les compétences des citoyens et fait bouger les cadres et les limites institutionnelles.
- La promotion de l'expertise citoyenne et du savoir d'usage en favorisant le développement de savoir-faire et de savoir-être par le soutien, notamment, des initiatives de dialogue et d'échange et des ateliers pratiques.
- L'encouragement de la dimension collective des actions et le dépassement de la crainte de la confrontation à des points de vues divergents et à des logiques d'action alternatives.
- La diffusion d'une culture de la participation constructive auprès du public et des professionnels.

II.2.3.2. Ouvrir la porte à la créativité et au pouvoir d'agir citoyen.

Pour M.-H. Bacqué et M. Mehmache, *« l'enjeu est d'encourager l'autonomie de la société civile grâce à des garanties procédurales, des moyens, en favorisant l'existence d'un réseau associatif et de collectifs mobilisés dans une perspective de changement social et d'émancipation »*.⁵⁸

C'est aussi la reconnaissance d'un droit à l'erreur et d'un droit à l'expérimentation qui favorise la créativité et la prise de responsabilité individuelle et collective des porteurs d'initiatives citoyennes. Reconnaître et valoriser l'engagement citoyen augmente les possibilités et les capacités des acteurs à concrétiser des projets audacieux et originaux.

En s'ouvrant à de nouvelles façons d'agir sur la ville, avec bienveillance, en encourageant les processus itératifs de conduite de projets par « essai-erreur », en soutenant le processus du projet plutôt que de se focaliser sur des résultats anticipés sur des objectifs planifiés, l'état et les collectivités endossent un rôle de catalyseur du phénomène d'urbanisme d'émanation citoyenne.⁵⁹

Pour les décideurs, techniciens et professionnels de la ville et de la participation *« Cela suppose de parier sur des potentiels plutôt que de soutenir des projets ficelés, d'accepter une part d'aléatoire, de financer des actions mais aussi des processus de travail, de réserver des crédits pour une bourse de compétences mobilisable en tant que de besoin »*⁶⁰

57 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 54

58 « Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment - Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » – MH Bacqué et M Mehmache- Juillet 2013

59 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 54

60 « Participation des habitants : osons faire autrement », CRDSU, Cahier du DSU N°62 – 2015

II.2.3.3. Accompagner la pérennisation et l'essaimage des initiatives citoyennes

Une fois la démarche impulsée, l'un des aspects cruciaux par lequel pechent le plus souvent les actions bottom-up et qui demande une vigilance toute particulière pour la vitalité et la pérennité de l'entreprise citoyenne est la question de la structuration.

Pour accompagner les porteurs de projet, diverses associations et collectives citoyens se mobilisent. Elles mettent en place des ateliers, des formations dans un esprit de « couveuse » ou de pépinière d'initiatives, le Commissariat Général du Développement Durable donne quelques modèles de ces mouvements d'accompagnement :⁶¹

- L'université des Colibris qui réunit des experts de la transition et propose des formations en ligne : les parcours découverte, pour « *affiner sa compréhension d'une problématique et avoir une première approche des solutions citoyennes qui y répondent* » (Parcours « Créer une monnaie locale complémentaire », Parcours Agroécologie...) et les MOOC de 6 à 10 semaines pour approfondir un sujet et créer une communauté apprenante (MOOC « Gouvernance partagée », Permaculture, « améliorer l'éducation autour de moi », « Concevoir une oasis »...);
- l'association « On passe à l'acte » qui met en place des projections gesticulées et conférences sur les nouvelles façons d'agir et les raisons qui poussent à agir, des formations payantes « Je me lance », des séminaires « je passe à l'acte », et un laboratoire de l'engagement citoyen. Elle travaille en réseau avec les « écopasseurs », réseau de citoyens engagés qui accompagnent « *toute personne qui veut transformer durablement la société* » ;
- l'association Anciela qui « *suscite, encourage et accompagne les engagements et les initiatives citoyennes en faveur d'une société écologique et solidaire à Lyon et alentour* » : permanences, site internet et guides « Agir à Lyon », accompagnement individualisé gratuit via la pépinière d'initiatives citoyennes, etc.
- le GNIAC, Groupement national des Initiatives et des Acteurs Citoyens, créé depuis 2014 pour « *promouvoir un développement économique et social juste et durable qui s'appuie sur le potentiel de créativité des citoyens* », avec trois principaux moyens d'action :
- « *développer les échanges et la coopération entre les membres du réseau ("carnets d'adresses", groupe interne d'appui aux initiatives...)* ; *faire connaître les initiatives et ceux qui les portent (organisation de rencontres, auditions, manifestations publiques en*

61 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 54

lien avec d'autres réseaux); proposer aux pouvoirs publics des évolutions réglementaires, législatives et des méthodologies innovantes issues de l'analyse des meilleures pratiques »

Les institutions publiques peuvent elles aussi jouer un rôle important de soutien et d'accompagnement par : l'accompagnement technique, mise à disposition de données ou moyens humains, soutien matériel, soutien financier, mise à disposition de locaux, simplification administrative, appui à la communication et valorisation, mise en réseau... à condition, toutefois, à ce qu'elles s'inscrivent dans un rapport d'horizontalité et de respect autant que cela est possible afin de ne pas nuire à l'autonomie et l'originalité qui font la force de la démarche ascendante.

II.2.3.4. Favoriser l'essaimage sans modéliser ni reproduire

Au sujet de l'essaimage et de la promotion de l'initiative citoyenne dans l'aménagement du territoire, la Direction Interministérielle de la Transformation Publique travaille à la modernisation des institutions publiques. Le rapport « Ensemble, accélérons » « esquisse un changement de posture pour l'Etat sur cet enjeu, qui devient à la fois accélérateur d'innovations, passeur de solutions entre les territoires, et innovant dans ses propres méthodes de conception de l'action publique », soulignent Laure de la Bretèche, secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique, et Marie-Caroline Bonnet-Galzy, commissaire générale à l'égalité des territoires.

C'est dans ce cadre qu'ont été lancés plusieurs programmes et expérimentations qui visent à la valorisation d'une culture de l'innovation publique inspirée par ces démarches ascendantes parmi lesquelles :⁶²

- Futurs publics dont l'objectif est de « *développer un écosystème favorable à l'innovation en expérimentant et testant de nouvelles méthodes agiles de conception de l'action publique* »,
- des Ateliers citoyens qui travaillent à recueillir les opinions et les idées des habitants sur des politiques publiques en amont des décisions,
- et les laboratoires d'innovation territoriale qui « *favorisent de nouvelles proximités et méthodes de travail entre l'Etat et les collectivités territoriales* »⁸⁴.

La Direction Interministérielle de la Transformation Publique a fait paraître une synthèse regroupant dix propositions pour la construction d'une ingénierie publique d'essaimage :⁶³

62 "Ensemble accélérons", rapport Futurs Publics / SG Map, décembre 2015

63 <http://www.modernisation.gouv.fr/node/194876>

Chapitre II

Proposition 1 : Créer un nouveau type de subvention publique, la subvention d'essaimage.

Proposition 2 : Structurer un réseau d'agents publics « parrains » des innovations et de leur essaimage.

Proposition 3 : Mobiliser l'ensemble des agents publics par l'intermédiaire de prix ou d'appels à projets pour susciter la capacité d'innovation préalable au changement d'échelle.

Proposition 4 : Développer sur un projet d'innovation issu d'une administration, une grille de caractérisation du modèle économique du projet.

Proposition 5 : Regrouper et diffuser différents outils d'auto-évaluation pouvant être mis en œuvre pour suivre et mesurer l'impact d'une innovation, à l'image du « Do it yourself evaluation guide ».

Proposition 6 : Adosser une évaluation par les pairs à un prix de l'innovation mis en œuvre au sein d'une administration.

Proposition 7 : Créer un « statut de l'innovateur public », pour encadrer à la fois l'activité d'innovation et d'essaimage.

Proposition 8 : Expérimenter un dispositif de partage des innovations en s'appuyant sur une ou des plateformes existantes, voire en testant une nouvelle le cas échéant.

Proposition 9 : Développer la fonction d'essaimage dans les appels à projets ou à manifestation d'intérêt.

Proposition 10 : Renforcer les espaces et temps de rencontres entre innovateurs et agents publics, et de diffusion d'initiatives.

Les porteurs de projets restent cependant très prudents voire septiques face à cette volonté d'institutionnalisation et de changement d'échelle. L'essaimage de ces entreprises citoyennes originale pose pour eux plusieurs interrogations : « *Pour un entrepreneur social, changer d'échelle est une étape passionnante mais pleine de défis. Est-il possible de reproduire la magie qui opère à l'échelle locale ? Comment gérer la distance et la complexité induites par la croissance ? Comment grandir sans abîmer ce qui a été fait jusqu'à présent ? Comment transmettre des valeurs ou un engagement ? Comment maximiser son impact sans perdre son âme ?* »⁸⁶

Ce changement de cadre doit donc s'effectuer avec beaucoup de prudence et de bienveillance de la part des pouvoirs publics au vu des nombreux enjeux et des risques qu'il suppose. En effet L. Laigle et N. Racineux rappellent que : « *La volonté de changer d'échelle peut aussi ne pas*

Chapitre II

venir directement de l'innovateur ou du porteur de projet mais d'une certaine pression exercée par l'écosystème des collectivités locales, financeurs et autres partenaires. Le risque est alors d'amener certaines innovations sociales à grandir trop tôt et trop rapidement, les mettant ainsi en péril. »⁶⁴

La procédure classique par appel à projet – incubation – duplication peut aussi dissuader les acteurs citoyens de s'engager de peur d'être confrontés à des pressions extérieures ou de se retrouver dans un schéma de duplication. Cela pourrait en effet très rapidement conduire à une mise en concurrence avec des initiatives locales existantes, à la reproduction sans réelle adaptation au contexte local ou même à l'apparition d'un sentiment de dépossession voire au détournement du projet ou sa dénaturation et son déclin.⁶⁵

P. Beauvillard de l'Institut des territoires coopératifs, répond à cette crainte légitime des collectifs citoyens en affirmant que *essaimer « n'est pas reproduire et dupliquer »* et rassure les porteurs de projets en redéfinissant le cadre de l'action publique dans la promotion de l'initiative citoyenne : *« Au cœur des questions d'émergence et de changement d'échelle se pose la question de la modélisation. Mais la modélisation est souvent mal appréhendée, et réduite à sa version industrielle, ce qui provoque un regrettable quiproquo sur la question de l'essaimage ou de la pollinisation d'initiatives. Or, modéliser n'est pas reproduire et dupliquer. Pour essaimer une initiative, comme pour la polliniser, ses acteurs doivent apprendre à construire, à partir d'un modèle original, leur modèle propre. Cette aptitude, centrale pour accélérer la transition, nécessite de développer une pensée complexe, (une) compréhension élargie, (une) compréhension humaine des territoires et des initiatives (qui) permet(te) aux acteurs, à partir d'inspirations extérieures, de construire leur propre modèle »⁶⁶*

64 L. Laigle, N. racineux, Théma « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ? » – CGDD Juin 2017

65 Commissariat Général au Développement Durable, L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables, 2019, Page 60

66 Cf. témoignage vidéo de P. Beauvillard lors des rencontres internationales du programme de recherche TES : <http://institut-territoires-cooperatifs.fr/modeliser-nest-reproduire/>

II.3 Conclusion :

L'implication grandissante des habitants entraîne un changement de posture pour les pouvoirs publics qui évolue progressivement de l'aménagement à l'accompagnement. Cet accompagnement peut passer par des solutions simples telles que la mise à disposition d'espaces d'expression, de moyens logistiques et financiers. Il passe aussi par la facilitation des démarches administratives et la mise en place de chartes et de conventions, par l'accompagnement technique et la consolidation des compétences des porteurs de projets citoyens et par le renforcement du rôle d'accompagnateur des agents publics et des techniciens. Il dépend aussi de la capacité à assurer les aspects normatifs et sécuritaires de l'action citoyenne dans une démarche de responsabilité partagée ainsi que du suivi et de l'entretien parfois nécessaires durant le temps d'incubation d'un projet.

Pour la montée en puissance de l'urbanisme par le bas, l'une des approches dont l'efficacité est avérée est celle du budget participatif. Sa grande flexibilité en fait un outil plus appropriable pour les collectivités en fonction de leurs moyens et adaptable aux porteurs de projet en fonction de leurs besoins.

Dans un processus de dialogue et de co-construction le budget participatif permet de couvrir les angles morts des politiques de gestion et d'améliorer la qualité de vie et le lien social. C'est aussi un moyen de redonner le pouvoir au citoyen qui s'incarne en tant que véritable porteur d'une idée, d'un projet pour la ville.

Afin de mieux faire phosphorer l'initiative citoyenne, le Commissariat General du Développement Durable suggère plusieurs pistes d'ouverture. D'abord, la valorisation ne doit pas se réduire à un dispositif unique mais doit être pensée comme une série de leviers agissant en profit d'une logique d'accompagnement continue souple et adaptée à chaque étape depuis la naissance jusqu'à, éventuellement, la pérennisation de projet

Il s'agit dans un premier temps de susciter l'envie d'agir par l'encouragement des actions citoyennes sur la ville et la diffusion d'une culture de la participation. Il est aussi important d'admettre un droit à l'erreur et de parier parfois sur des potentialités plutôt que des projets ficelés. Une fois la démarche impulsée l'un des aspects cruciaux est la pérennisation et la structuration du projet. Pour cela il faut encourager la formation et les démarches capacitances qui telles que certaines associations ou entreprises pépinières de projets. Enfin, les pouvoirs publics doivent aussi œuvrer d'essaimage des projet. Il ne s'agit pas là de dupliquer à l'identique mais plutôt de s'impliquer avec bienveillance dans la montée en puissance de l'initiative citoyenne tout en veillant au respecter les aspirations et les choix de porteurs de projets afin de ne pas dénaturer le projet.

Conclusion générale de la partie théorique :

D'abord motivée par la protection du droit immobilier, la participation citoyenne en urbanisme évolue avec la montée des enjeux démocratiques et climatiques de transition écologique. Malgré la multiplication des moyens mis en œuvre, cette participation souffre encore de plusieurs écueils et reste sujette à des dérives qui la réduisent souvent à un exercice rituel vide de sens, à un alibi, sans permettre une réelle redistribution du pouvoir de décision entre citoyens et pouvoirs publics.

Face à cette situation, de plus en plus nombreux sont les citoyens qui, se sentant incompris et insatisfaits, prennent l'initiative d'agir, encouragés par une prise de conscience grandissante de leur droit à la ville. En réponse aux politiques sectorielles et à l'urbanisme de planification moderniste apparaissent des actions spontanées de contournement et de réappropriation qui sont révélatrices du hiatus entre la ville pensée par les politiques et la ville vécue par ses habitants. Ces initiatives qui apparaissent sous des formes diverses et dans de temporalités variables sont autant de manières de re-questionner les modes actuels de production urbaine et autant de façons innovantes de redonner aux citoyens le pouvoir de refaire la ville par le bas.

Qu'elle soit individuelle, collective ou associative ; qu'elle se manifeste par une action d'aménagement ou d'animation ; qu'elle soit éphémère, temporaire ou pérenne ; l'initiative citoyenne est aujourd'hui reconnue comme un vecteur de lien social avec un fort potentiel pour la dynamisation de la vie des territoires. Dans un contexte de crise sociale, urbaine et écologique, elle est l'expérimentation de nouvelles formes d'organisation de travail et de coopération entre les habitants et les institutions et un terreau fertile pour des solutions innovantes et frugales aux problèmes qui concernent directement les citoyens.

Bien que la pertinence des initiatives et des savoirs citoyens soit largement admise, des limites demeurent quant à leur mobilisation. La sur-participation de citoyens plus investis et mieux dotés contribue à l'introduction d'une ségrégation entre savoirs citoyens en fonction de leur capital scolaire, économique ou social. Chose qui nuit à la représentativité de la participation et ouvre à des risques de conflit et de gentrification.

Aussi, une trop forte mobilisation des riverains peut-elle s'avérer aliénante dans certains projets d'aménagement. Elle renvoie souvent à des intérêts très spécifiques et localisés. Ouvrir le débat aux acteurs extérieurs et élargir les échelles de réflexion autour du projet permet d'atténuer ce risque. Une maîtrise d'ouvrage publique capable de porter une vision d'intérêt général et une participation citoyenne effective ne sont cependant pas voués à l'opposition si tant est que le dialogue reste présent. Ce dialogue ne doit pas seulement exister au moment du projet,

Chapitre II

lorsqu'une situation critique a été atteinte et qu'une intervention radicale est nécessaire. Il doit s'inscrire dans un rapport continue pour accompagner la mutation progressive de la ville.

Au fur et à mesure que les savoirs citoyens collectifs se consolident par l'expérience d'usage, l'expertise professionnelle et l'expérience militante des habitants, ceux-ci gagnent en légitimité dans le débat face aux institutions. L'on assiste aujourd'hui à un effacement progressif des frontières entre savoirs d'usage et savoirs techniques qui pousse les professionnels de l'aménagement à évoluer vers un rôle d'acteurs du dialogue et de l'accompagnement.

Une meilleure valorisation de la participation citoyenne effective et concrète passe donc par un changement de posture progressif des pouvoirs publics de l'aménagement à l'accompagnement. La volonté de promotion de l'initiative citoyenne peut s'exprimer au travers de moyens simples et frugaux tels que la mise à disposition d'espaces d'expression, de moyens logistiques et financiers ou la mise en place d'un budget participatif. Elle passe également par la facilitation des démarches administratives, l'intégration des outils de communication numériques, la consolidation des compétences des porteurs de projets citoyens et le maintien du suivi et l'entretien parfois nécessaires durant le temps d'incubation d'un projet.

D'autres pistes d'amélioration pour une action des pouvoirs publics en faveur de la montée en puissance de projets d'émanation citoyenne restent à approfondir. Il faut pour cela d'abord commencer à penser les moyens de valorisation comme une série de leviers dans une logique d'accompagnement continue et adaptée à chaque étape du projet citoyen et non plus comme un dispositif unique ou une méthode transposable à souhait. Dans ce même ordre d'idées il s'agira de miser sur les potentialités de l'action citoyenne tout en leur accordant un droit à l'erreur ; d'encourager les démarches capacitances, pépinières de projets ; œuvrer à structurer plus solidement les modes d'actions et participer à leur essaimage en prenant garde à ne pas dénaturer le projet ou aller à l'encontre des aspirations des porteurs au risque de le voir périr.

PARTIE PRATIQUE

Chapitre I

I.2. Les Incroyables comestibles

Le projet des « incroyables comestibles » est né en 2008 dans la petite ville de Todmorden en Grande_Bretagne. Après la crise de la désindustrialisation dont les répercussions se sont fait sentir de manière particulièrement forte dans le nord-ouest de l'Angleterre. Les habitants se retrouvent confrontés au dur bouleversement de leur économie locale. A cela s'ajoute une crise écologique globale qui prend de plus en plus d'acuité auprès des citoyens de la ville. « *Soucieux de l'état du monde que nous allions léguer aux générations futures, nous savions qu'il fallait trouver rapidement un nouveau mode de vie.* »⁶⁷ C'est dans ce contexte que les habitants ont dû

faire preuve de résilience et de créativité afin de faire face aux crises que vivait leur territoire et devant lesquelles les pouvoirs publics manquaient de solutions effectives.

« Incredible Edibles » ou « Incroyables Comestibles » est né de l'initiative citoyenne spontanée de Pamela Warhurst et Mary Clear, deux habitantes motivées par la volonté de créer du lien entre les habitants de la ville et celle d'agir, en même temps, pour évoluer vers des modes de vie plus durables et profitables à tous. . « Alors nous nous sommes demandé s'il était possible de trouver un langage universel, un langage qui transcenderait les différences (...) Un tel langage existe : la nourriture »⁶⁸.



Figure 11 : Les policiers -jardiniers de Todmorden

(source : Flickr - Incroyables Comestibles Poissy, consulté en septembre 2016)

« *finis les discours, finie l'inertie (...) il est temps d'agir* »⁶⁹ Les deux jeunes femmes décident donc de planter des salades et des radis au pied de leur maison d'abord dans « un simple jardin dont les murs écroulés invitent au partage »⁷⁰, puis dans l'espace public. L'engouement est présent et le mouvement ne tarde pas à se lancer. Devant un tel succès la ville ne tarde pas à identifier des bouts de trottoirs, rend-points, friches à jardiner et la cité de Todmorden, 15 000 âmes, devient presque auto-suffisante en trois ans à peine. Le mouvement a pris, aujourd'hui une ampleur internationale pour transformer les villes du monde en potager géant.

« *Le mouvement Incredible Edible est un mouvement participatif citoyen libre, indépendant, éthique, solidaire et apolitique au sens partisan du terme. Il est non marchand et sans but*

67 cf. Pam Warhurst, Les Incroyables Comestibles, Mai 2015, Actes Sud – Colibris.

68Ibidem.

69 Ibidem.

70 Ibidem.

lucratif, et s'inscrit dans une démarche de gratuité. Il est mondial et autonome. Il vise l'auto-suffisance alimentaire des territoires et la nourriture saine et partagée pour tous »⁷¹. Au-delà de l'intérêt écologique et économique du projet il y a donc aussi sa valeur éthique et sociale. Le but étant de permettre à tous l'accès à une nourriture saine de façon gratuite et de mais aussi de rendre aux citoyens le pouvoir de participer au changement de leur environnement. Ce faire-ensemble devient alors catalyseur de liens sociaux auprès des habitants de la ville.



figure 12 : Incroyables comestibles : Potagers en libre-service à Marseille, France

Source : (<http://www.marseillevvert.fr/les-incroyables-comestibles-potagers-en-libre-service/>) 2020.

I.3. 15 lieux à réinventer :

En 2017 la métropole de Nantes est élue capitale européenne de l'innovation. La ville confirme son engagement par l'appel à créativité « 15 lieux à réinventer » lancé par la collectivité. Une initiative unique en France.⁷²

« Mettre du rêve, de la poésie et de l'imaginaire au coeur de la fabrique collective de la ville, c'était tout l'enjeu de ce pari » Johanna Rolland – Maire de Nantes

En initiant ce projet à la fois global et novateur les intentions de la ville étaient de réinventer le devenir de 15 lieux identifiés à l'abandon à requalifier dans une démarche qui associe les citoyens à toutes les étapes. La participation citoyenne sollicitée commençait depuis la définition commune des cahiers des charges, dans l'écoute des aspirations et des attentes exprimées par les habitants, jusqu'à la réalisation même du projet, en passant -dans un processus démocratique donnant un réel poids à la parole des nantais- par une élection citoyenne des projets à réaliser.⁷³

71 Charte fondamentale du mouvement « Incredible Edible » <http://lesincroyablescomestibles.fr/causes/la-charte-fondamentale-ic/>

72 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes-14-15-lieux-reinventer-ont-trouve-preneurs-1501701.html>

73 Ibidem.



Figure 13 :Cérémonie des lauréats des 15 lieux à réinventer retenus par le vote citoyen.

Source:(<https://metropole.nantes.fr/15lieux>)

La société civile à Nantes s'est mobilisée et a fait preuve d'une grande créativité en investissant, détournant et valorisant bâtiments désaffectés et friches urbaines pour leur inventer des usages nouveaux, temporaires ou pérennes. Le projet a touché les l'ensemble des 11 quartiers qui composent la collectivité, chacun abritant au moins un des 15 lieux requalifiés.⁷⁴

74 Ibidem.

I.3.1. Des lieux et des projets à la votation citoyenne

Un fait remarquable à valoriser dans cette initiative des « 15 lieux à réinventer » est la place accordée aux citoyens dans toutes les étapes du projet. En effet, hormis l'identification des 15 lieux cibles effectuée par la collectivité seule, les citoyens ont été mis à contribution pour une première collecte du « sensible » ou collecte d'inspiration en multipliant les modes de collecte - portrait chinois, carte postale, dessin, etc. - et de communication à travers la mise à disposition de vidéos sur le site de la collectivité et l'organisation de « meet up » entre habitants, qu'ils soient porteurs de projets ou non.

A la suite de l'appel à projet « 15 cahiers des charges pour 15 lieux », les habitants organisés en collectifs, en associations ou en tant qu'acteurs de l'Economie sociale et solidaire ont pu soumettre leurs projets et les mettre en débat avec les services. Les porteurs se sont aussi ouverts au réseaux sociaux permettant à chacun d'échanger sur l'évolution de leurs projet dès les premières phases d'écriture. Les réseaux sociaux leur ont également permis de railler d'eux une communauté d'intérêt. A la fin du processus, avant de confier la responsabilité de ces 15 espaces aux citoyens qui se sont engagés, les nantais ont été sollicités pour le choix final des projets à réaliser par une votation citoyenne en présence d'un médiateur⁷⁵.

I.3.1.a. 7000 votants pour 41 projets sur les 15 lieux !

Au final, le projet des 15 lieux à réinventer aura comptabilisé plus de 700 contributions récoltées de juin à juillet 2017, la participation de 1000 nantais à une journée découverte des lieux requalifiés et une délibération collective de 100 citoyens pour refléter dans le projet les attentes, et les aspirations les plus fortes des habitants. Plus de 7000 votants se sont prononcés sur les 41 projets déclarés recevables sur un total de 81 projets déposés afin de choisir lesquels seront réalisés et en quel lieu. La collectivité affirme que la diversité, l'intensité et la qualité de la participation du public n'aurait pas pu se faire sans une mise en mouvement des initiatives citoyennes pour accueillir des projets nouveaux non prévus et non portés par la collectivité initialement. Un bilan est aujourd'hui lancé pour s'assurer que la démarche a contribué à dynamiser ces lieux sous-utilisés. L'objet de ce bilan est aussi de vérifier si de nouveaux projets et services inexistantes dans la ville et s'inscrivant en dehors des plans d'action des politiques publiques ont pu émerger.⁷⁶

I.3.2. Equipe projet et partenaires associés

Ce projet est soutenu par une gouvernance politique (autour de l'adjoint au Dialogue citoyen et à la co-construction, 13 directions ont été mobilisées au stade de l'instruction des dossiers et

⁷⁵ Ibidem.

⁷⁶ Ibidem.

pour accompagner la mise œuvre opérationnelle des projets. La démarche a été conçue par la collectivité avec l'appui de deux prestataires dans sa mise en œuvre.

Ce projet est soutenu par une gouvernance politique portée essentiellement par l'adjoint au Dialogue citoyen et à la co-construction. 13 directions ont été mobilisées pour l'instruction des dossiers et l'accompagnement de la mise en œuvre des projets. Cette démarche a été conçue par la collectivité avec l'appui de deux prestataires dans sa mise en œuvre : l'agence de conseil SCOPIC, pour la partie dialogue et Alphavote pour la mise en place d'une logistique numérique.⁷⁷

I.3.2. a .Quelques projets lauréats:

- **Les bains douche Bacho :**



Figure 15 : Bains douche et bâtiment associatif du Baco .(source : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-bains-douches-baco>) 2020

Le bâtiment accueille aujourd'hui deux usages : bains douche et bâtiment associatif. « Une partie du bâtiment abrite les Bains douches. Leur rôle social demeure essentiel. De plus en plus de personnes s'y rendent (120 à 130 personnes par jour), avec un public qui devient familial et compte des enfants. Cet accroissement de fréquentation, le besoin d'intimité pour les enfants et les familles, nécessitent un aménagement des locaux qui n'est pas possible dans le bâtiment actuel. Un nouveau bâtiment se prépare donc, qui combinera également le restaurant social et des lieux de convivialité. »

77 Ibidem.

- **Espace vert Guinaudeau :**



Figure 16 : Espace vert Guinaudeau reconverti en lieu de rencontre et lutte contre le gaspillage
source : (<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-espace-vert-guinaudeau>)2020

L'association DLC qui récupère et distribue chaque année plus de 90 tonnes d'inventus a officiellement investi depuis mai 2019 l'espace vert Guinaudeau qui était jusqu'alors à l'abandon. Cet espace a été transformé en lieu de distribution ouvert à tous et est devenu un espace de rencontre pour les habitants dédié à, entre autre, à l'acquisition des bonnes pratiques en matière de lutte contre le gaspillage. À terme, l'association compte diversifier ses activités : « D'ici 2 ou 3 ans, nous aimerions créer un magasin gratuit pour redistribuer des vêtements et des produits non alimentaires. » Association DLC

- **La galerie Dulcie September du bâtiment de l'école des Beaux-Arts convertie en galerie zero dechets**



Figure 17 : Galerie du zero dechet
(source : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-galerie-dulcie>,2020)

Rassemblés pour réduire leur empreinte écologique, ces Nantaises et Nantais se sont saisis de l'opération "15 Lieux à réinventer" pour transformer l'ancienne galerie Dulcie-September en Galerie du Zéro Déchet, aménageant ainsi les 115 m² en maison témoin. Pensée comme une démarche globale, le projet de la Galerie ne se veut pas moralisateur, l'association souhaite agir pour la réduction des déchets en transmettant les bonnes pratiques au plus grand nombre.

1.3.3.Espace vert fort :



Figure 18 : Revitalisation de l'Espace vert fort

Source : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-galerie-dulcie>, 2020

Depuis le 22 juin 2019, date de l'inauguration du lieu, l'association "Le Fort" propose différentes activités au sein de ce lieu réinventé, avec pour ambition de préserver la nature du lieu et de rendre visible et attractif ce site pour en faire un lieu de rencontres intergénérationnelles. Accessible aux personnes à mobilité réduite, le site du Fort dispose de tables et de bancs, d'un terrain de pétanque et d'un jardin pédagogique, support à de nombreux ateliers, notamment pour les écoles et les apprentis jardiniers.

1.3.4. Cours Cathuis :



Figure 19 : Le nouveau cours Cathuis : un lieu d'échange et d'apprentissage Source :

<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-cours-cathuis>, 2020

Les enjeux de notre projet sont multiples. Le premier est de valoriser l'espace public en tant qu'espace commun et donc partagé, et à travers lui de dynamiser les liens sociaux dans le quartier. Notre souhait est de construire un lieu serein, convivial, une parenthèse de verdure au sein d'un environnement minéral. Par ailleurs nous souhaitons que notre projet soit participatif et inclusif. Différents aménagements viendront égayer cet endroit : totem en bois, potager, espace fleuri, etc."

Depuis le 06 avril 2019, date de l'inauguration du lieu, les Nantaises et Nantais peuvent se retrouver sur ce nouvel espace vert, fleuri et aménagé. Agrémenté d'un composteur en bois et d'un potager, le cours Cathuis est devenu le nouveau lieu de rendez-vous des habitants du quartier.

1.3.5. La chapelle du Martray devient la première champignonnière de Nantes.



Figure 20 : La chapelle du Martray devient la première champignonnière de Nantes. Source : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-chapelle-du-martray>, 2020

Nous projetons de faire une culture de champignons comestibles en ville, dans des bâtiments, sur du marc de café usagé, vendus en circuit court. Notre projet permet la valorisation de 39 tonnes de déchets par an pour 3 temps plein, tout en produisant 2,6 tonnes de champignons (pleurotes et shiitakés). Nous souhaitons faire de la champignonnière un lieu ouvert aux visites et aux animations.

I.4. Collectif ETC :

Le Collectif ETC est une association d'intérêt général loi 2003 (statut associatif spécifique aux départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) déposée depuis 2010. Aujourd'hui elle compte douze membres actifs, architectes ou graphistes.

Elle travaille à l'implication des citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie, à la conception et à la construction d'aménagements urbains dans un processus participatif. Ces

projets accordent un rôle moteur aux populations et font interagir différents acteurs de la fabrique de la ville.

En privilégiant aussi bien l'action concrète que le dialogue direct le collectif souhaite inciter au débat, à l'expérimentation et au questionnement sur l'espace commun. ETC réalise en particulier des structures construites, du mobilier urbain, organise des rencontres et des conférences, met en place des ateliers d'apprentissage ouverts à tous publics, ou intervient de façon plus artistique avec des dispositifs affichés, des sculptures, des installations. L'objet et l'intérêt de ces expérimentations ne pas seulement dans le résultat, mais surtout dans le processus participatif et dans l'impulsion d'une dynamique d'action citoyenne qui transforme l'espace et les usages. Les actions de l'association ne se limitent donc pas seulement à l'architecture et l'urbanisme mais touchent aussi à des questions artistiques, politiques et sociales.⁷⁸



Figure 21: L'équipe du collectif pendant un atelier participatif

Source : <https://lh3.googleusercontent.com>

I.4.1. Action dans le domaine participatif :⁷⁹

Dans le but d'aller plus loin dans les modes d'implication du citoyen dans des prises de décision concernant l'aménagement du territoire, le collectif ETC associe son expérience de terrain à des recherches universitaires et s'est notamment associé au programme de recherche « paysage et développement durable : à la recherche d'une participation créative » organisé par le « Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens » de l'université d'Aix-Marseille. Son objectif est de participer à l'élaboration et à la mise en place d'outils pour un urbanisme

⁷⁸ http://www.collectifetc.com/wp-content/uploads/2012-09-12_Portfolio_Collectif-Etc_lt.pdf

⁷⁹ Ibidem.

participatif en privilégiant l'action et la réflexion sur le terrain, en organisant des ateliers participatifs d'analyse et de recolte de la parole des habitants, en invitant des habitants, des élus et des professionnels à débattre sur des thèmes choisis et en expérimentant des modes de réalisation collectifs.

I.4.2. Action dans le domaine de la formation : ⁸⁰

Afin de stimuler l'appropriation et de faire naître du lien social, le collectif n'hésite pas à impliquer les futurs utilisateurs dans la conception et la réalisation de ses projets. Cela crée une atmosphère propice à l'apprentissage mutuel et à l'échange de savoirs et de savoir-faire comme la construction, le jardinage, la peinture, le collage...etc L'association travaille aussi à susciter l'implication des citoyens qui n'ont que peu de voix dans les processus participatifs actuels tel que les retraités, les enfants, les chômeurs...

I.4.3. Action dans le domaine artistique⁸¹

L'association fait également beaucoup recours à divers outils plastiques et artistiques, par des œuvres artistiques de l'image, de la photo, de la musique...etc. afin de mieux sensibiliser le public et transmettre l'idée d'un changement possible.

Action dans le domaine de l'animation et de la communication :

Dans le but de faire de nos chantiers des lieux ouverts et de toucher un large public, nous organisons des événements en invitant différents intervenants. Il s'agit par exemple de concerts, de repas, de tournois de pétanques, de cinéma plein-air, de tables rondes, etc..

Pour faire de ses chantiers des lieux ouverts et accueillants et de toucher un large public, l'association organise des événements en invitant différents intervenants, professionnels de tous champs d'actions ou acteurs participatifs. Ces événements vont de la table ronde au tournoi de pétanque en passant par le repas ou le concert.

Le collectif travaille aussi beaucoup sur divers moyens de communication afin de promouvoir son message, que ce soit à travers des communiqués de presse, des réseaux sociaux et plateformes numériques ou même par son intervention dans l'espace public (pochoirs par exemple). Le projet « détour de France » durant lequel le collectif est allé à la rencontre d'acteurs de la participation citoyenne en urbanisme à travers toute la France a fait l'objet de publications et d'un documentaire et possède un site internet propre à l'événement.

Projets :

Place du panthéon

⁸⁰ Ibidem.

⁸¹ Ibidem.

Chapitre I

Dans le cadre du projet des 7 places parisiennes le collectif ETC a été retenu avec l'équipe des Monumentales pour réfléchir et agir sur les places de Panthéon et de la Madeleine. Cette dynamique d'apaisement des espaces publics dans laquelle la priorité est rendue aux piétons est portée par la Marie de Paris. Après une longue phase de lecture des usages sur chaque parvis et la prise en compte de la dimension particulière liée au lieu le collectif ETC et les Monumentales installent des bancs et un mobilier urbain.



Figure 22: Aménagement temporaire de la place du panthéon par le *Collectif ETC* et *Monumentales* dans le cadre du projet 7 places parisiennes .Source : <http://www.collectifetc.com/realisation/les-monumentales-place-du-pantheon/>

I.4.1. Cinemar trafaria

Le collectif etc est intervenu à Trafaria au Portugal, un petit village de pecheurs non loin de Lisbonne. En collaboration avec EDA- Oficina de Gato Morto et avec le soutien de l'Institut

Chapitre I

Français de Paris. L'équipe s'est rendue dans une prison militaire du 19ème siècle désaffectée depuis les années 80 pour y réaliser un dispositif mobile.

L'objectif était d'imaginer un dispositif de cinéma mobile qui pourrait permettre à l'équipe d'E-DA de proposer des événements autour de projections de films dans la prison ou dans les environs avec la contrainte que le dispositif soit transportable au cas où la municipalité ne soutiendrait pas le projet et demanderait la libération des lieux.



Figure 23 :Cinéma mobile : « Cinema Trafaria » lors d'une projection nocturne en Italie. Source <http://www.collectifetc.com/realisation/cinemar-trafaria/>

I.4.2.Jardin du Populus

Ce projet se situe dans un quartier excentré de la commune de Apt dans le Vaucluse qui souffre de manière chronique de l'absence de services, de transport, de commerces et d'espaces pour la vie associative et de quartier malgré la présence d'une réelle volonté des habitants de se rassembler et de s'impliquer dans la vie de leur commune.

Parmi les projets envisagés par les habitants celui de la création d'un jardin partagé est sans doute l'un des plus attendus. Les actions de l'association locale du Maquis appuyées par les interventions du Collectif ETC ont suscité un engouement collectif et donné une crédibilité au projet de jardin partagé. Cela a permis d'obtenir le soutien de la municipalité qui a mis à disposition un terrain ainsi qu'un budget afin de mener à bien le projet.

L'intervention sur le site était très frugale, des bans ainsi qu'une clôture installée autour du jardin, mais a permis d'offrir un lieu de rencontre aux habitants de la commune d'Apt.



Fichier 24 : Le Collectif ETC, l'association du macquis et les habitants d'Apt pendant un échange sous le peuplier du nouveau jardin partagé et espace de rencontre du quartier. Source : <http://www.collectifetc.com/realisation/17665/>

I.5.200 Graffitis pour décorer les murs du cours Julien :⁸²

Dans le monde de l'art urbain et du graffiti, Marseille est une ville qui jouit d'une renommée internationale. Depuis juin 2018, soutenus par le conseil départemental, entre 10 et 12 graffeurs du collectif « Massilia Graffiti » travaillent pendant les heures de nuit et le dimanche afin d'enjoliver les rues du cours Julien, un quartier mythique de Marseille, et ajouter ainsi de nombreuses fresques d'art urbain aux anciennes déjà nombreuses sur les murs de ce quartier. *« L'idée est de redynamiser ce quartier qui est très beau, mais dont les rideaux métalliques des commerces et certaines façades ont été vandalisées »*, explique Joan Gandolfi, présidente du collectif.

Au total, cette intervention concernera entre 200 et 215 façades et devantures de commerces. Un budget total d'un montant de 40 000 € financé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. L'idée étant de lutter contre les tags « sauvages » et la vandalisation. En plus d'être efficace cette initiative d'implication de collectifs citoyens se révèle peu onéreuse.

Face au succès de l'opération et la réussite du collectif Massilia Graffiti à créer un engouement nouveau autour du quartier grâce à son travail artistique des acteurs privés tels que Q-Park du Julien ont rejoint le projet. Cette fois l'action est directement subventionnée par Q-Park et non plus par le département des Bouches-du-Rhône.

⁸² <https://madeinmarseille.net/38809-street-art-facade-commerce-cours-julien/>, 2018

Parking Q-park :

Avant

Après



Figure 27 : Graffiti Parking Q-park avant /après
Source : Massilia Graffiti

Tunnel du cours Lieutaud



Figure 28 : Tunnel du cours Lieutaud
Source : Massilia Graffiti

Conclusion :

L'expérience « incroyable edible » démontre que la promotion de l'initiative citoyenne peut être un vrai facteur de résilience pour les territoires face aux crises économique, climatique et sociale. Si cette action qui a été très modestement lancée par deux jeunes femmes dans leur jardin avec les moyens les plus simples prend aujourd'hui une envergure internationale, c'est grâce à l'ouverture et au soutien de la collectivité mais aussi à une conscience partagée des enjeux sociaux et environnementaux des habitants et leur volonté à se mobiliser dans un processus participatif.

L'un des objectifs premiers du collectif ETC est de diffuser cette culture de la participation afin de renforcer la capacité d'agir des citoyens. Que ce soit par des actions concrètes d'urbanisme temporaire ou par des ateliers d'apprentissages ou des moments de dialogue. Le collectif se base sur une expertise citoyenne collective pour mettre en avant le potentiel capacités et dynamisant de l'initiative citoyenne. En multipliant les collaborations avec les institutions, les habitants et les associations locales partout en France et à l'étranger, il montre la flexibilité et l'adaptabilité de sa démarche et prouve que d'autres manières de travailler ensemble sont possibles.

La capitalisation sur le potentiel des habitants peut aussi être à l'initiative des pouvoirs publics. Le projet « 200 graffitis à Marseille », porté par le département des Bouches-du-Rhône propose un soutien aux graffeurs de la ville. L'encadrement de pratiques citoyennes s'inscrivant en marge des processus institutionnels est un moyen de lutter contre les potentielles dérives et permet de valoriser et d'encourager la participation des habitants. Cela a aussi permis d'améliorer le cadre de vie et de revaloriser l'image du quartier à moindre coût.

Dans une toute autre mesure, l'initiative nantaise des « 15 lieux à réinventer » va encore plus loin dans l'implication des habitants aux processus participatifs d'aménagement. Par un échange continue pendant chaque étape du projet depuis l'appel à créativité jusqu'à la réalisation des projets en passant par la rédaction le cahier des charges, l'initiative de la collectivité a réussi à obtenir la mobilisation et l'adhésion des habitants au projet. Bien que l'impulsion ne viennent pas spontanément des citoyens eux-mêmes, les projets sont issus des propositions des habitants et choisis par leur votation. C'est un exemple concluant de co-construction avec redistribution du pouvoir de décision entre les institutions et les habitants.

II.1. Jardinières in Marseille : une initiative citoyenne artistique et autonome :

II.1.1 Jardinières in Marseille, c'est quoi ?

C'est une initiative citoyenne autonome lancée et portée par un citoyen Marseillais depuis 2018. Comme son nom le laisse deviner, l'objectif de cette initiative est de contribuer au changement progressif de la ville par des actions ponctuelles de végétalisation, d'aménagement ainsi que des interventions artistiques dans le centre de la ville de Marseille. Elle contribue aussi à créer une dynamique citoyenne, du lien social ainsi qu'à la diffusion d'une conscience écologique auprès des habitants.

II.1.2 Qui est derrière le projet ?

Après avoir été professeur de français pendant plus d'une quinzaine d'années, dont 8 passées à l'étranger, Raul Olsen, de son nom d'emprunt, s'installe à Marseille en tant qu'artiste et tient un atelier d'art pendant une certaine période.

Amoureux de la nature et accablé par les maux de la ville, il s'est donné pour projet artistique, mais aussi pour mission citoyenne, de créer un mobilier urbain original, souvent d'apparence très brute pour améliorer la qualité de vie dans le centre de Marseille dans le respect et l'écoute des aspirations des habitants.

Ce qui l'a poussé à agir c'est "*...le fait d'abord...d'aimer m'occuper des plantes*" et "*L'exécration que j'ai du surdéveloppement de la voiture en ville comme celui d'un cancer en phase finale*". Aujourd'hui "*Je fabrique des jardinières que je nomme maintenant 'mini-jardins partagés' Leur appellation en effet, change au fur et à mesure que le concept avance. Je les fabrique avec du bois de palettes récupérées en ville. Je les installe ensuite. Au début je les mettais là où bon me semblait. Maintenant je les mets en concertation avec les habitants du numéro de rue visée*" Raul Olsen.



Figure 29 : Raul Olsen, porteur de l'initiative citoyenne Jardinières in Marseille. Source:(Raul Olsen,2020)

II.1.3. Une action frugale et autonome :

Seul dans son salon aménagé en véritable atelier plastique, ou accompagné par quelques citoyens volontaires, Raul Olsen parvient par des moyens plus que frugaux : récupération de mobilier à l'abandon, de composte, de sciure et surtout de palettes usagées, et avec des outils simples et rudimentaires à porter le mouvement Jardinières in Marseille. Avec quelques notions de bricolage et beaucoup de patience, de passion et à force d'essais et d'erreurs il est parvenu aujourd'hui à réaliser et à installer plus d'une trentaine de jardinières et autres aménagement dans toute la ville.

“Je m'y prends d'abord seul ...je n'ai pas le temps d'attendre les autres. Réunir les gens est parfois très difficile...Cependant, il arrive souvent que quelques comparses aussi motivés viennent travailler avec moi. Beaucoup de gens que je connais sont très bons bricoleurs et m'en ont appris beaucoup ! Ainsi on se réunit dans mon salon –atelier et on construit ensemble la dite 'jardinière' pour un endroit qu'on aura préalablement repéré en ville : Un trottoir large, une façade de maison vide, une barrière nue.....”



Figures 30. Atelier jardinière organisé chez Raul Olsen .Source:(R.Olsen)2020

II.1.4. Pour quel impact sur la ville et ses habitants ?

Les jardinières et mobiliers créés dans le cadre de l'initiative Jardinières in Marseille ont été conçues pour apporter de la verdure dans la ville, donner la possibilité de planter et de récolter des fruits et légumes sans pesticides en bas de chez soi. Elle participe d'une idéologie de partage et de transition écologique. Au-delà de cela, l'espoir le plus cher à l'auteur de ces œuvres est celui d'impulser un mouvement citoyen, diffuser de nouvelles manières de vivre la ville, de faire-ensemble et de changer les "mauvaises" habitudes.



Les habitants, commerçants et associations n'hésitent pas à solliciter les services de l'artiste pour embellir leurs façades ou y apporter un peu de verdure. La plupart des aménagements sont très bien reçus, il arrive même qu'elles soient entretenues par de bienveillants anonymes.

Inversement, le mouvement est parfois confronté à l'indifférence, l'incivilité voire même à des attitudes totalement réfractaires comme la vandalisation ou le sabotage de ces installations qu'il est, pour cela, obligé d'entretenir régulièrement.

Figure 31 :Jardinière installée au cours Julien à Marseille à la demande des commerçants
Source :(Raul Olsen)

“Individuellement, l'action est très bien reçue par les habitants, du moment que ça n'empiète pas sur leur terrain d'action professionnel ou ne bouscule pas leurs habitudes. C'est pourtant celles-là que je souhaite à la longue arriver à modifierIl y a une page et un groupe facebook dédiés sur lesquels je poste les photos des jardinières installées pour à la fois montrer le résultat de l'action, qu'il soit bon ou mauvais, faire en sorte que cette démarche soit constante et comprise au fur et à mesure, avec l'espoir (aujourd'hui non encore atteint) que cette action soit recopiée ailleurs par d'autres. Et que des personnes postent eux-mêmes dans ce groupe fb des photos ou y organisent des actions-événements” Raul Olsen, 2020



Figures 32: Quelques exemples du travail réalisé par Jardinières in Marseille.
Source:(Raul Olsen)

Cependant, et comme il fallait aussi s’y attendre, l’action de Jardinière in Marseille ne reçoit pas toujours la même adhésion de la part des citoyens et des pouvoirs publics. Ici l’exemple des installations qui ont été vandalisées par des habitants ou enlevés par la municipalité suite à l’action du 13 mars 2020 qui a pourtant eu fort retentissement.

En effet, après avoir mobilisé une participation relativement importante de volontaires citoyens et avoir réussi à installer des jardinières au lieu même du vieux port, celles-ci ont été soit saccagées le soir même par des habitants, soit retirées 2 mois plus tard par la municipalité.

Chapitre II



Figures 33: 13 mars 2020, action citoyenne de végétalisation sur le vieux port de Marseille. Source:(Raul Olsen)



Figures 34: Défaut d'adhésion des citoyens et des pouvoirs publics à certaines actions Source:(Raul Olsen)

“C’est en ce sens que l’espoir n’a pas été atteint. Car il y a évidemment de nombreuses autres personnes en ville qui font la même chose, récupèrent des palettes et fleurissent le devant de chez eux avec. Mon but serait de fédérer ces personnes, et qu’on fasse des actions de groupe. Ce que je souhaite que les gens se mettent à faire, c’est d’abord de fabriquer leur compost.....et qu’ensuite ils jettent celui-là dans les jardinières que j’installe en ville. On devrait y voir pousser des dizaines de plantes issues des graines mêmes contenues dans les ‘déchets’ végétaux (qui sont désormais des ressources)”

II.1.5. Points faibles et pistes d’amélioration :

Porter un projet ou une initiative citoyenne autonome et individuelle est une entreprise qui peut souvent s’avérer complexe. La démarche de Jardinières in Marseille est une démarche itérative, elle se construit par des essais et des erreurs, et s’enrichit à chaque fois par la confrontation à la difficulté mais aussi par les retours et les potentiels inattendus soulevés par son action. La limite majeure est la difficulté à mobiliser le soutien des citoyens et des pouvoirs publics. Les efforts de R. Olsen se heurtent dans bien des cas à l’indifférence des citoyens voire à leur hostilité.

“En fait j’apprends à chaque fois quelque chose ,en me confrontant à la réalité dure de Marseille : incivilité constante, je m’en fout-isme, inconscience générale du problème climatique, souvent les bacs sont pris tout simplement pour des poubelles.” R.Olsen, 2020.

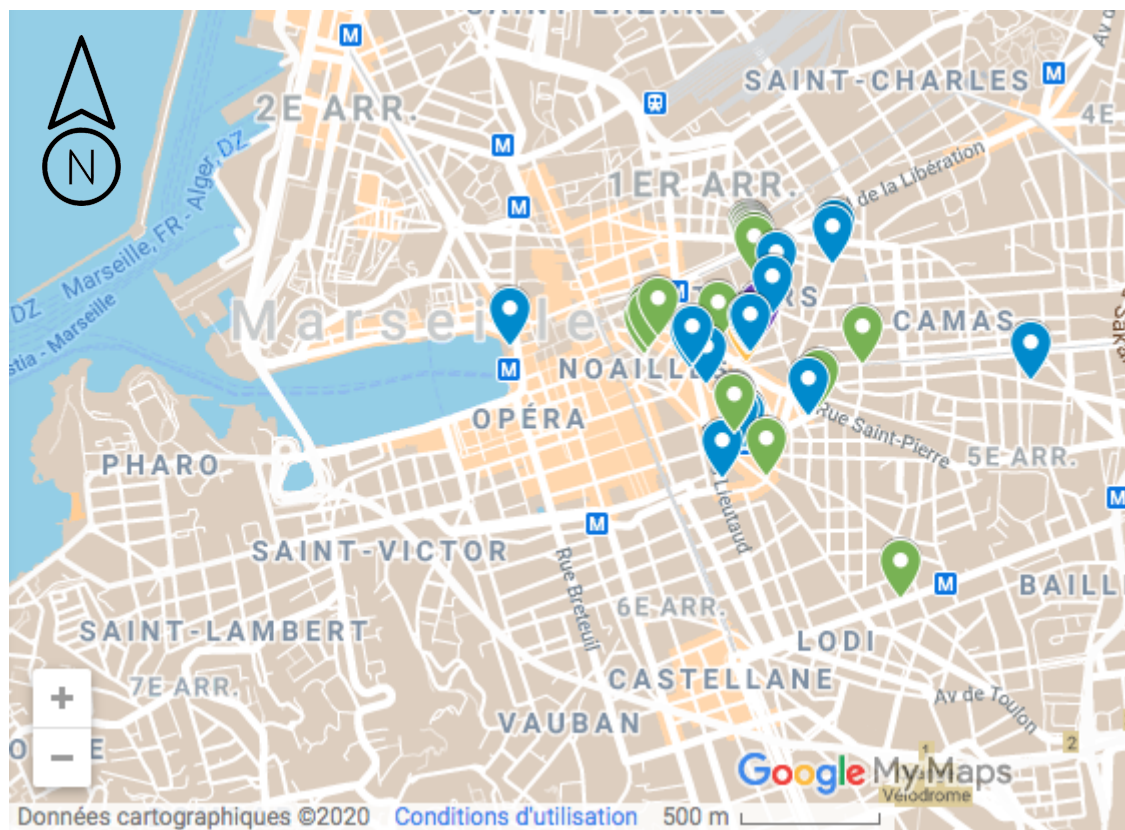
L’espoir de l’artiste est de parvenir à transmettre une conscience écologique et de rappeler à tous les citoyens leur droit à la ville et le droit à une vie plus saine. R. Olsen souhaite œuvrer à l’organisation d’une action collective pour un impact plus large et plus important.

“ Je dois moi seul faire le tour des 40 environ que j’ai installés au centre-ville pour m’en occuper, les remettre à neuf. Mais parfois, j’ai de bonnes surprises : je m’aperçois que quelqu’un a jeté du compost dans l’un d’eux, y a mis des graines même, en a pris soin. Donc oui, mon action est comprise par beaucoup parce que je sais que nous sommes en vérité des dizaines à faire cela, voire plus. C’est pour cela que je voudrais fédérer ou même rejoindre d’autres gens et qu’on fasse des actions coup de poing ‘végétalisation urbaine” “ R. Olsen, 2020.

Concernant le dialogue avec les pouvoirs publics, celui-ci demeure notablement inexistant depuis le début de l’action. Jardinière in Marseille, au-delà d’œuvrer au verdissement et à la promotion de modes de vie plus écologique questionne aussi les politiques d’aménagement et remet en cause les avancées en démocratie urbaine en appelant à la réparation des rue par les habitants. L’auteur souhaiterait travailler en collaboration avec les pouvoirs publics afin de faire évoluer son initiative car pour lui il s’agit d’une prise de conscience important qui pourrait être la réponse à un réel besoin de notre société.

“On s’oppose tout de suite au droit d’occupation de l’espace en agissant spontanément dans la rue. C’est pourtant de cela qu’il s’agit : la réappropriation de l’espace urbain par son habitant, comme de sa liberté. On est en France et on est soi disant le pays des Droits de l’homme. Donc il faut foncer et rendre réel et tangible cette idée que l’humain conquiert ses droits par l’action et

sa propre mise en mouvement. On ne doit rien attendre de ceux qui gouvernent. On peut seulement espérer leur soutien et qu'ils ne nous empêchent pas, ne nous étouffent pas....Oui j'aimerais une collaboration avec les pouvoirs publics, bien sûr. Parce que je ne m'amuse pas. Même si j'ai beaucoup de plaisir à faire ce que je fais. Mais c'est sérieux. Il faut véritablement changer en profondeur notre façon de vivre la ville. Elles doivent être transformées en potagers et vergers géants. La végétalisation et les plantes en général ne sont pas un décor. Elles sont l'introduction nécessaire du vivant végétal dans nos vies" R. Olsen, 2020.



Figures 35 : Carte de localisation des jardinières et aménagements installés
Source : Raul Olsen, 2019.

Conclusion :

Motivés par une conscience écologique et la volonté de se réapproprier et d'améliorer leur cadre de vie, de plus en plus de citoyens prennent l'initiative de l'action au profit de la végétalisation, de l'aménagement et de l'animation de leur quartier comme il en est le cas pour Jardinières in Marseille.

Jardinières in Marseille est une initiative citoyenne lancée et portée de manière autonome et individuelle par R. Olsen. Avec des moyens modestes, l'artiste fabrique des bancs, des jardinières et autres œuvres d'art qu'il installe en suite en concertation avec les habitants. L'objectif de cette initiative est de transmettre un message aux citoyens et aux pouvoirs publics appelant à la nécessité d'évoluer vers des manières plus durables et plus douces de concevoir et de vivre la ville.

L'initiative reçoit généralement des retours positifs de la part des habitants. Cela se constate par les sollicitations que l'artiste reçoit et le soutien de volontaires spontanés. Toutefois, le mouvement est parfois confronté à l'indifférence et l'incivilité des citoyens voire même à l'opposition des pouvoirs publics et des habitants. Cela pose à l'auteur un problème logistique lié à la difficulté d'entretenir seul toutes les installations.

La démarche de l'artiste est itérative, elle évolue par des essais et des erreurs. L'objectif de R. Olsen afin de faire évoluer sa démarche et d'élargir son impact sur la ville est de parvenir à impulser un mouvement collectif et de mobiliser autant que possible, citoyens et pouvoirs publics pour faire de la ville un lieu plus sain.

Conclusion de la partie pratique :

L'initiative citoyenne a pour caractéristique de ne nécessiter que peu de moyens pour émerger. Son moteur principal est la conviction des citoyens et leur volonté d'agir pour la ville. Elle s'émancipe de la lourdeur des procédures institutionnelles et va au-delà du cadre des politiques publiques d'aménagement pour apporter des réponses concrètes et originales aux problèmes qui concernent réellement la vie quotidienne des habitants. Dans le contexte de crise sociale, économique et écologique que nous traversons, l'initiative citoyenne constitue un réel facteur de résilience pour les territoires dont le potentiel mériterait d'être plus largement exploré.

Sa frugalité et sa flexibilité en font un mode d'action privilégié pour son adaptabilité et son efficacité dans les projets à l'échelle locale et de quartier. Ces avantages peuvent aussi s'avérer être une faiblesse, confrontés aux aléas liés à la mobilisation d'acteurs sans cesse changeants et aux difficultés qui peuvent survenir dès lors que naît l'ambition de donner une plus grande ampleur au projet.

De là apparaît l'utilité du soutien de l'action publique à l'initiative citoyenne. Consolider les efforts des porteurs de projets et leurs compétences et participer à la structuration de l'action citoyenne et à sa diffusion peuvent permettre de pérenniser les initiatives venant du bas. Sans exiger d'importants investissements financiers, des initiatives citoyennes très modestes ont pu connaître un essor mondial grâce au soutien de l'action publique. L'encadrement des actions citoyennes s'inscrivant en marge des processus institutionnels permet aussi d'éviter les dérives et de prévenir d'éventuels conflits tout en capitalisant sur le potentiel innovant de ces démarches.

Cette valorisation passe aussi grandement par la diffusion d'une culture de la participation auprès des habitants et des services de l'action publique. La sensibilisation des citoyens à l'importance de leur rôle d'acteurs de la ville participe à la démocratisation des initiatives citoyennes ou permet, du moins d'obtenir une plus grande implication de leur part dans les processus participatifs et les actions ascendantes pour l'aménagement du territoire.

Aussi, l'assouplissement de la position de l'acteur public face à l'initiative citoyenne le replace dans sa mission d'acteur du dialogue au profit d'une participation démocratique des habitants au processus de fabrication de la ville. Plus que cela, les pouvoirs publics gagneraient à dépasser ce rôle de soutien pour devenir eux-mêmes initiateurs de démarches ascendantes en encourageant la montée en puissance des acteurs citoyens de l'aménagement et en lançant des appels à projets participatifs dans une démarche de co-construction impliquant une réelle redistribution du pouvoir de décision.

Conclusion générale

Née du besoin de protection du droit immobilier, la participation citoyenne en urbanisme à évolué avec la montée des enjeux démocratiques et écologiques. Le processus participatif s'est enrichi au fil des années de nombreux outils mais reste chroniquement entravé par des ses écueils qui le réduisent souvent à un acte symbolique n'impliquant que trop rarement une réelle redistribution du pouvoir de décision au profit des citoyens.

Le désenchantement démocratique et la confrontation aux politiques urbaines sectorielles modernistes ont poussé les habitants à recourir à des actions spontanées de contournement et de réappropriation encouragés par une conscience grandissante du droit à la ville. Ces actions sont révélatrices du décalage entre la ville pensée par les décideurs et la ville vécue par les citoyens. Elles ouvrent la porte des pratiques qui innovent en dehors des cadres. Elles remettent en question les politiques publiques d'aménagement et interrogent les rapports en pouvoirs publics et citoyens dans leur rôle d'acteurs de la fabrique de la ville.

Ces initiatives spontanées peuvent prendre plusieurs formes et s'inscrire dans des temporalités différentes. Elles sont aujourd'hui reconnues comme un vecteur de lien social avec un fort potentiel pour la dynamisation de la vie des territoires. Dans un contexte de crise sociale, urbaine et écologique, ces modes d'action flexibles représentent un facteur important de résilience et un terreau fertile pour des solutions frugales et innovantes aux problèmes qui concernent directement les citoyens et pourraient à certaines conditions s'incarner en tant que véritables relais de l'action publique.

Cependant, même si leur frugalité et leur adaptabilité en font un mode d'action privilégié à l'échelle locale, ces avantages peuvent aussi s'avérer être une faiblesse, confrontés aux aléas liés à la mobilisation d'acteurs sans cesse changeants et aux difficultés logistiques et financières qui peuvent survenir dès lors que naît l'ambition de donner une plus grande ampleur au projet.

Bien que la pertinence de la démarche citoyenne soit de plus en plus largement admise, des limites demeurent quant au potentiel de sa mobilisation : l'enfermement du débat autour d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, la sur-participation de certaines catégories de personnes plus impliquées corrompt la représentativité et entraîne un risque de gentrification ou de ségrégation en fonction du capital scolaire, social et économique des participants. Toutefois, une maîtrise d'ouvrage publique porteuse d'une vision d'intérêt général et une participation citoyenne effective ne sont pas voués à l'opposition si tant est que dialogue reste présent dans un accompagnement continu de la mutation progressive de la ville.

Au fur et à mesure que les savoirs citoyens collectifs se renforcent par l'expérience d'usage, professionnelle et militante des habitants, ils gagnent en légitimité dans l'espace de débat. Cet

Conclusion générale

effacement des frontières entre savoirs experts et savoirs citoyens pousse les aménageurs et décideurs à évoluer vers un rôle de dialogue et d'accompagnement pour valoriser la démarche.

La promotion de la participation citoyenne peut passer par des moyens simples comme la mise à disposition d'espaces d'expression, de moyens logistiques et financiers, la facilitation des démarches administratives ou la mise en place d'outils tels que les budgets participatifs. Elle passe aussi par la consolidation des compétences des porteurs de projets citoyens, l'accompagnement technique dans un rapport de confiance et de responsabilité partagée et le maintien du suivi et l'entretien parfois nécessaires durant le temps d'incubation d'un projet.

En parallèle, d'autres pistes d'amélioration pour une action des pouvoirs publics en faveur de la montée en puissance de projets d'émanation citoyenne sont à envisager. Il faut pour cela d'abord commencer à penser les moyens de valorisation comme une série de leviers dans une logique d'accompagnement continue et adaptée à chaque étape du projet citoyen et non plus comme un dispositif unique ou une méthode transposable à souhait. Aussi, faut-il commencer à miser sur les potentialités de l'action citoyenne tout en leur accordant un droit à l'erreur et abandonner une approche commerciale et aliénante basée uniquement sur la rentabilité ; mettre à profit les outils numériques de communication ; encourager les démarches capacitances, pépinières de projets ; œuvrer à structurer plus solidement les modes d'action et participer à leur essaimage en prenant garde à ne pas dénaturer le projet ou aller à l'encontre des aspirations des porteurs au risque de le faire périr. L'enjeu est, avant tout, de mettre en avant des processus plutôt que des résultats.

Enfin, la diffusion d'une culture de la participation aussi bien auprès des citoyens que des acteurs publics participerait, pour les citoyens, à améliorer, leur implication dans les processus participatifs et favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes ou du moins leur soutien. Pour l'acteur public cela participerait aussi à assouplir leur position vis-à-vis des démarches ascendantes et de dépasser leur rôle d'aménageur, d'accompagnateur pour s'incarner en véritables initiateurs de l'action citoyenne pour la ville et dédier davantage de temps d'efforts à la capitalisation sur les expériences tirées des initiatives d'émanation citoyenne afin d'avancer ensemble vers des modes de gouvernance urbaine plus viables.

Ouvrages /Articles

- Allain Pierre-Henri, « le non marchand des possibles », paru dans Libération du 27/12/2015 : http://www.liberation.fr/planete/2015/12/27/le-non-marchand-des-possibles_1423142
- Bacqué Marie-Hélène, Sintomer Yves. 2001. Gestion de proximité et démocratie participative. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°90,. Les seuils du proche. pp. 148-155
- Bacqué MH et M Mehmache . Juillet 2013 .« Appuyer le développement du pouvoir d’agir ou une démarche d’empowerment - Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires»
- Billet P. février 2015. *La semaine juridique, édition administrations et collectivités territoriales*. no 8, 23, p. 47 Bottom-up Urbanism in temporary Urban spaces, Udayasuriyan Aparna, 2016, page 11.
- Caillosse .J. 1986. « Enquête publique et protection de l’environnement », *Revue juridique de l’environnement*, vol. 11, no 2, p. 152.
- Caulier-Grice Julie , Murray Robin, Geoff Mulgan. 2010 . The Open Book of Social Innovation, Nesta / Young Foundation,
- CE, 15 décembre 2015, Commune de Saint-Cergues, no 374027.
- Chevallier.J.1978. «Réflexions sur l’idéologie de l’intérêt général», in Variations autour de l’idéologie de l’intérêt général, Centre universitaire de recherches sur l’action publique et le politique, épistémologie et sciences sociales (dir.). Paris, PUF, vol. I, p. 44.
- Commissariat Général au Développement Durable.2019. L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables. Page 17-61
- CRDSU « Participation des habitants : osons faire autrement, Cahier du DSU N°62 – 2015
- CSESS, décembre .2011. *Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Le cadre de la participation du public au titre du code de l’environnement* Rapport de synthèse du groupe de travail Innovation sociale
- CRDSU « Participation des habitants : osons faire autrement, Cahier du DSU N°62 – 2015
- Denolle Anne-Sophie et Eugénie Duval, « *Urbanisme et participation* », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux [En ligne], 14 | 2016, mis en ligne le 01 octobre

Bibliographie

- 2019, consulté le 25 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/585> ; DOI : 10.4000/crdf.585 pages 32 à 36
- Delaunay .B. décembre 2006. «*Le débat public*», L'actualité juridique. Droit administratif, no 42, p. 2322-2327;
 - Delaunay.B. novembre 2015. « Les principes en droit de l'urbanisme. Le principe de participation du public ».S.I. Construction – Urbanisme, p. 9-14.
 - Denolle Anne-Sophie et Eugénie Duval, « *Urbanisme et participation* », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux [En ligne], 14 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2019, consulté le 25 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/585> ; DOI : 10.4000/crdf.585 pages 32 à 36
 - Ensemble accélérons". décembre 2015 . rapport Futurs Publics / SG Map,
 - Hélin .J.-C. juillet 2007. «*La participation du public aux décisions en matière d'urbanisme : une intégration ambiguë ?* », Construction – Urbanisme, p. 15-21.
 - Idoux P..2005. « *Les eaux troubles de la participation du public* », Environnement. S.I. p. 89.
 - Mercier Chloé. 2015. Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville ? Page 23 à 25.
 - Oural Akim. 2015. Rapport « *L'innovation au pouvoir ! Pour une action publique réinventée au service des territoires* ».
 - Pliez Olivier. 2020 .Villes du Sahara - Chapitre VII. De la ville pensée à la ville vécue, , page 125 – 126.
 - L. Laigle, N. racineux, Théma . Juin 2017 .« Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ? » – CGDD
 - Le Cornec. E. 2006. « Construire des quartiers durables : du concept au projet urbain. La participation du public ».S.I. Revue française de droit administratif, p. 770-774
 - Loi no 85-729, 18 juillet 1985 relative à la définition de principes d'aménagement, JORF, 19 juillet 1985, p. 8152. La procédure est régie par l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.
 - Loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Art. L. 122-1-1 et L. 122-8 du Code de l'environnement.
 - Loi no 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, évoquée supra.
 - Mercenier C. 2015. Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville ? p 13.

Bibliographie

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Décembre 2014 « Penser autrement les modes de vie en 2030, Cahier des signaux faibles »,
- Nez Héloïse. 2012. II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 32, Transports et politiques locales de déplacement. p. 804, 805.806
- Sandler, D.2020. Grassroots urbanism in contemporary São Paulo. Urban Des Int 25, 77–91
- Sherry R. Arnstein, juillet 1969 .A Ladder of Citizen Participation , Journal of the American Institute of Planners, vol. 35, no 4. Repris dans le CES – Mars 2006 en annexe. Bottom-up Urbanism in temporary Urban spaces, Udayasuriyan Aparna, 2016, page 11.

Sites internet consultés

- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/action-citoyenne-acceleratrice-transitions-quelle-dynamique>
- Charte fondamentale du mouvement « Incredible Edible »
<http://lesincroyablescomestibles.fr/causes/la-charte-fondamentale-ic/>
- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes-14-15-lieux-reinventer-ont-trouve-preneurs-1501701.html>
- consulté le 25 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/585> ; DOI : 10.4000/crdf.585 pages 32, 33
- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/habitants-qui-gerent-eux-memes-leurs-espaces-publics-quels>
- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/habitants-qui-gerent-eux-memes-leurs-espaces-publics-quels>
- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actions-qui-ameliorent-espace-public-stimuler-initiatives?folder=5108>
- <http://journals.openedition.org/crdf/585> ; DOI : 10.4000/crdf.585 pages 33 à 36
- témoignage vidéo de P. Beauvillard lors des rencontres internationales du programme de recherche TES : <http://institut-territoires-cooperatifs.fr/modeliser-nest-reproduire/>
- <http://www.modernisation.gouv.fr/node/194876>

Liste des figures

Figure 1 : Les huit échelons de la participation citoyenne .Source :(Sherry R. Arnstein,2006).....	12
Figure 2 : Initiative citoyenne individuelle Source : (http://www.anousparis.fr/ ,2019). Source : (Konrad, l'Anne)	18
Figure3 : Le jardin « Les doux chineurs » à Douchy-Les-Mines dans le département Nord	18
Figure 4 : Le jardin « Les doux chineurs » à Douchy-Les-Mines dans le département Nord Source :(la source, 2020).....	19
Figure 5 : Dimanche de la Cannebière à Marseille. Source : (https://marseille1-7.fr/wp-content/uploads/2017/03/MG_7015435x290.jpg).....	20
Figure 6 : Installation temporaire de mobilier urbain dans une placette à Paris .Source : (tps://www.paris.fr , 2020).....	20
Figure 7 : projets transitoires d'occupation des locaux de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul dans le XIVe arrondissement de Paris par l'association « les grands voisins » .Source :(Gardel Bertrand, l'année).....	21
Figure 8 : Opération reste in piste à Marseille Source ; (Photo d'ANV-COP21)	21
Figure 9 : Atelier d'urbanisme tactique au Brésille. Source : (https://twitter.com/ITDP_HQ/status/1143930906077552640), 2020.....	21
Figure10 : Les initiatives immatérielles et culturelles .Source :(Juan Velásquez ,2017).....	23
Figure11 : Les initiatives immatérielles et culturelles .Source :(Juan Velásquez ,2017)	19
Figure12 : Schéma des étapes d'un budget participatif . Source :(https://www.cerema.fr , 2020).....	37
Figure13 : Les policiers-jardiniers de Todmorden (source : Flickr - Incroyables Comestibles Poissy, consulté en septembre 2016)	51
Figure14 : Potagers en libre-service à Marseille, FranceSource : (http://www.marseillevert.fr/les-incroyables-comestibles-potagers-en-libre-service/	52
Figure15 : Cérémonie des lauréats des 15 lieux à réinventer retenus par le vote citoyen Source : https://metropole.nantes.fr/15lieux	53
Figure16 : Carte interactive présentant les projets retenus dans le cadre de l'initiative des 15 lieux à réinventer Source :(https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr .)	54
Figur17 : Bains douche et bâtiment associatif du Baco. Source:(https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr ,2020).....	56
Figure18 : Espace vert Guinadeau reconverti en lieu de rencontre et lutte contre le gaspillage .Source : (https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr).....	57
Figure 19 : Galerie du zéro déchet .Source https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr	58
Figure 20 : Revitalisation de l'Espace vert fort .Source (https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-galerie-dulcie	58
Figure 21 : Le nouveau cours Cathuis : un lieu d'échange et d'apprentissage .Source : (https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/15-lieux-a-reinventer-cours-cathuis	59
Figure 22 : La chapelle du Martray devient la première champignonnière de Nantes.Source (https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.f).....	60

Liste des figures

Figure 23 : L'équipe du collectif pendant un atelier participatif .Source :(https://lh3.googleusercontent.com/proxy/ ,2020).....	61
Figure 24 : Aménagement temporaire de la place du panthéon par le Collectif ETC et Monumentales dans le cadre du projet 7 places parisiennes. Source: (http://www.collectifetc.com/realisation/les-monumentales-place-du-pantheon/).....	63
Figure 25 : Cinéma mobile : « Cinema Trafaria » lors d'une projection nocturne en Italie .Source: (http://www.collectifetc.com/realisation/cinemar-trafaria/).....	64
Figure 26 : Creche balou avant /après .Source: (Massilia Graffiti).....	66
Figure 27 : Graffiti façade de commerce :avant /après .Source: (Massilia Graffiti).....	66
Figure 28 : Graffiti Parking Q-park avant /après .Source : Massilia Graffiti.....	67
Figure 29 : Tunnel du cours Lieutaud. Source : (Massilia Graffiti).....	67
Figure 30 : Raul Olsen, porteur de l'initiative citoyenne Jardinières in Marseille. Source:(Raul Olsen,2020).....	69
Figures31 : Atelier jardinière organisé chez Raul Olsen .Source:(Raul Olsen)	70
Figure 32 :Jardinière installée au cours Julien à Marseille à la demande des commerçants Source :(Raul Olsen).....	71
figures33 : Quelques exemples du travail réalisé par Jardinières in Marseille.Source:(Raul Olsen).....	72
Figures34 : 13 mars 2020, action citoyenne de végétalisation sur le vieux port de Marseille. Source:(Raul Olsen).....	73
Figures35 : Défaut d'adhésion des citoyens et des pouvoirs publics à certaines actions Source:(Raul Olsen).....	73
Figure 36 : Carte de localisation des jardinières et aménagements installés, Source : Raul Olsen,2019.....	75